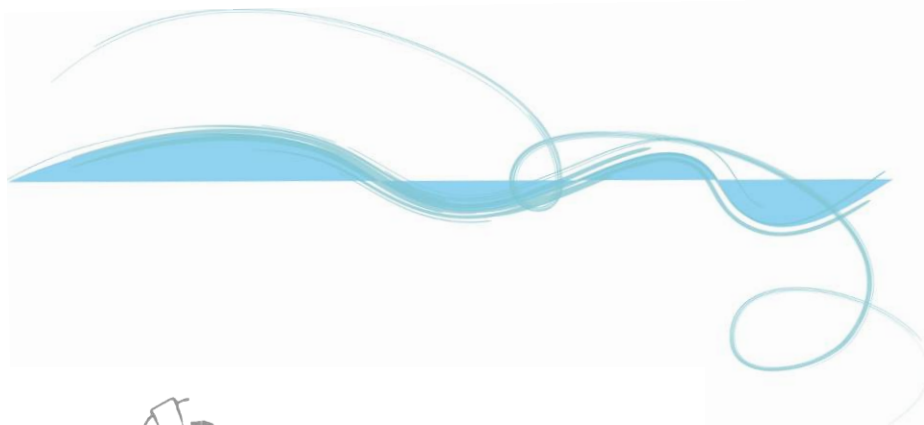




Association Rivière
Rhône Alpes



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

COMPTE RENDU



Vendredi 8 avril 2011
Anse (69)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

Vendredi 8 avril 2011

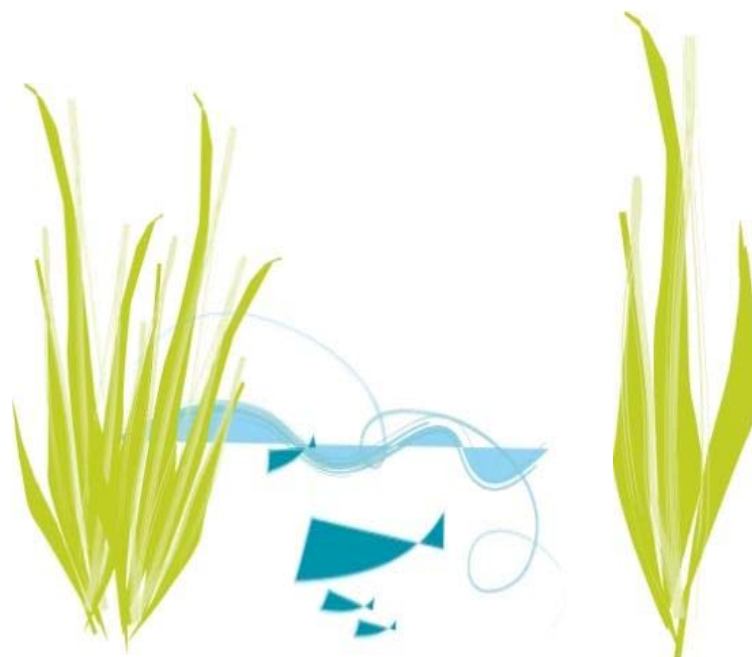
Anse (69)

La salle du Castel Com à Anse (Rhône) a accueilli, le 8 avril 2011, l'assemblée générale de l'Association Rivière Rhône Alpes en présence d'un public nombreux et participatif.

ORDRE DU JOUR

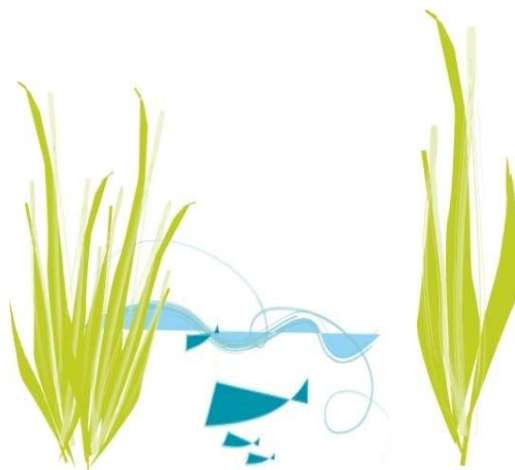
- ◆ Rapport moral
- ◆ Rapport d'activité 2010
- ◆ Rapport financier 2010 (approbation)
- ◆ Programme d'activité 2011
- ◆ Budget prévisionnel 2011 (approbation)
- ◆ Élection du conseil d'administration (vote)
- ◆ Implication de la réforme des collectivités territoriales sur l'organisation de la gestion de l'eau
- ◆ Ateliers thématiques

09h00 – 9h30	Accueil des participants
10h00 – 11h30	Assemblée Générale
11h30 – 12h30	La Réforme des collectivités territoriales et la gestion de l'eau
12h30 – 14h00	Repas
14h00 – 16h00	Ateliers thématiques
16h00 – 16h30	Restitution des ateliers
16h30	Fin de l'Assemblée Générale 2011



SOMMAIRE

PARTIE I :	4
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011	4
1. RAPPORT MORAL 2010	5
2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010	7
2.1. LES ADHÉRENTS EN 2010	7
2.2. L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2010	8
2.3. LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2010	8
2.4. LE PROJET EUROPÉEN : « GÉNIE VÉGÉTAL EN RIVIÈRE DE MONTAGNE »	12
3. RAPPORT FINANCIER 2010	14
3.1. COMPTE DE RÉSULTATS 2010	14
3.2. COMPTE DE BILAN DE L'EXERCICE 2010	16
4. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2011	17
5. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2011 – BUDGET PRÉVISIONNEL	20
6. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
7. LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES STRUCTURES GESTIONNAIRES DE MILIEUX AQUATIQUES	22
PARTIE II :	25
ATELIERS THÉMATIQUES	25
ATELIER 1 : « MÉDIATION ET DIALOGUE TERRITORIAL »	26
ATELIER 2 : « CRÉATION D'UNE PLAQUETTE DE COMMUNICATION»	28
ATELIER 3 : « RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : CHANGEMENT ET CROISEMENTS DES COMPÉTENCES – QUEL POSITIONNEMENT POUR L'ARRA ? »	30
ATELIER 4 : « ACTIONS ET THÉMATIQUES FUTURES »	34
Liste des participants à l'Assemblée Générale 2011	37





PARTIE I :
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

1. Rapport moral 2010

Mot d'introduction d'Alice PROST, Présidente de l'association

« L'Assemblée Générale de notre Association Rivière Rhône Alpes est un moment fort de la vie associative. C'est une occasion de se retrouver dans un cadre plus décontracté, plus amical, et de prendre un peu de recul sur nos métiers.

Je vous remercie donc tous très chaleureusement d'être présents aujourd'hui à Anse. Je remercie tout particulièrement Pierre Gadiolet du Syndicat Mixte de Restauration de la Plaine des Chères et de l'Azergues et son Président M. Alain Persin qui nous ont aidés à organiser cette journée ainsi que la mairie d'Anse qui met gratuitement à notre disposition cette salle.

L'année 2010 a, comme chaque année, été riche en actions. Nous en dresserons tout à l'heure le bilan d'activité, mais j'aimerais reprendre ici quelques points marquants de l'année écoulée.

Tout d'abord, l'ARRA a atteint cette année la barre symbolique des 300 adhérents ! C'est le signe de son dynamisme et de sa légitimité en tant qu'acteur à part entière de la politique de l'eau en Rhône-Alpes. C'est aussi le signe que nos actions sont utiles. L'évolution du nombre d'adhérents au cours des dernières années dénote a priori une satisfaction sur les actions menées et la réponse aux besoins des adhérents.

D'autre part, l'année 2010 a été une année de transition avec la création d'un troisième poste et l'embauche d'une assistante de gestion. Cela a aussi été l'année des chamboulements au sein du personnel de l'association. Entre l'arrivée de Samira Stouli en janvier et son départ au mois de novembre, le départ en congés prolongés de Julien Bigué et son remplacement par Nicolas Valé, le recrutement de Chloé Renouard et de Nathalie Perrin, les mouvements ont été nombreux. Pour une première année de Présidence, ça n'a pas toujours été simple. Heureusement, nos salariés ont su prendre le relais, gérer les transitions et continuer les missions de l'ARRA.

Je profite de cette occasion pour souhaiter officiellement la bienvenue à Nathalie Perrin qui a pris ses fonctions le 10 décembre 2010 en tant qu'assistante de gestion. Aujourd'hui, l'objectif est de pérenniser ce nouveau poste pour les prochaines années. Pour cela, l'association doit se consolider financièrement.

Du point de vue des actions, 2010 a vu la concrétisation du projet Interreg « Génie'Alp - Génie végétal en rivière de montagne » qui a démarré il y a un an et dans lequel l'ARRA a joué un rôle important. La plupart des actions ont ainsi été engagées grâce à l'implication de l'ensemble des partenaires que je souhaite remercier ici. Le travail réalisé par tous et les échanges permis dans le cadre de ce projet sont particulièrement enrichissants. Nous vous présenterons tout à l'heure en détails ce projet qui donne une dimension supplémentaire à l'Association Rivière Rhône Alpes.

Enfin, 2010 aura été l'année de la renaissance de la lettre d'information de l'ARRA « Libre Cours » tandis que 2011 sera l'année du lancement d'un ambitieux projet de solidarité inter-bassins versants autour des rivières en crue. Le dispositif est en réflexion depuis le début de l'année 2010 et c'est grâce à l'implication d'un groupe de travail motivé et composé de bénévoles de l'association que ce projet peut aujourd'hui voir le jour. Nous les remercions pour leur investissement.

Le dispositif opérationnel vous sera présenté tout à l'heure. Il sera lancé très prochainement avec le conventionnement entre les collectivités locales et l'ARRA et j'espère que vous serez nombreux, bénévoles et structures, à vous impliquer dans cette action. L'action de bénévoles de l'ARRA pour vous assister sur le terrain lors de la phase post-crue donnera, je l'espère, tout son sens à notre objectif de mise en réseau des acteurs de la gestion de l'eau.

Cette Assemblée Générale 2011 est aussi l'occasion de partager avec vous les activités moins connues de l'ARRA.

De par sa reconnaissance grandissante auprès des institutions en Rhône Alpes, l'ARRA est de plus en plus sollicitée pour participer à des comités de pilotages ou pour donner son avis sur certains projets.

À ce titre, nous avons été sollicités pour participer à une réunion sur l'hydroélectricité en Rhône-Alpes, réunion s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Énergie. Pour les ignorants comme moi, ce schéma est issu du Grenelle. Il est copiloté par la DREAL et la Région Rhône-Alpes. Pour sa partie hydroélectricité, il a pour objectif d'identifier les cours d'eau ou secteurs de cours d'eau qui auraient un potentiel hydroélectrique intéressant à développer. Il a été fait le choix au niveau régional de ne pas convier toutes les structures porteuses mais d'associer l'ARRA pour les représenter. Pour ma part, j'y suis allée pour écouter ce qu'il se disait et je vous transmettrai rapidement les documents consultables en ligne afin que chaque territoire concerné soit informé et puisse donner son avis.

Lors de l'Assemblée Générale 2008, les adhérents ont décidé d'orienter l'association vers une logique d'action permettant le porté à connaissance de points de vue techniques sur les enjeux et les politiques publiques, ainsi que de développer sa propre capacité d'interpellation, de débat et de co-construction avec les institutions.

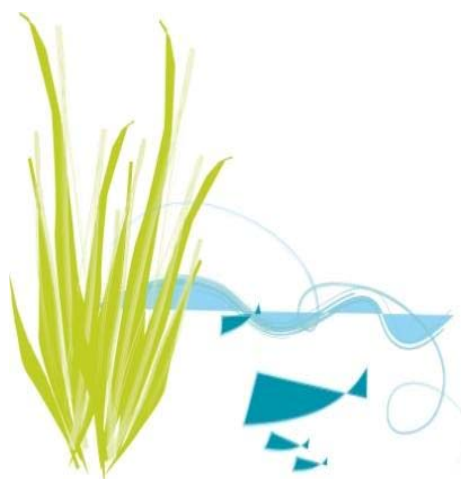
Suivant cette ligne directrice et compte tenu des nombreux posts sur le forum, il nous a paru important de nous intéresser aujourd'hui à la réforme des collectivités territoriales et aux futures évolutions de la gouvernance de l'eau.

Au-delà des éléments qui vous seront présentés tout à l'heure par l'ARPE PACA et par le groupe régional sur l'eau, il me semble que la réforme des politiques publiques à venir peut avoir un vrai impact sur les finances de nos structures. En ce sens qu'elle ne prévoit plus de compétences croisées entre collectivités sauf pour le sport, la culture et le tourisme. Où est l'environnement ? Et qu'elle fixe des taux maximum de subventions de 50% à 80% cumulés selon la taille de la collectivité. Nous verrons à ce sujet les propositions faites par l'atelier thématique de cet après-midi.

Enfin, et pour finir, je veux remercier l'ensemble des membres du CA pour leur implication tout au long de l'année. Un merci tout particulier aux membres du bureau pour leur investissement. Notamment à notre trésorier Alain Duplan qui s'est vu confié cette année une tâche particulièrement difficile, ainsi que son acolyte bénévole, Hervé Caltran.

Merci également à nos salariés qui s'attachent quotidiennement à faire vivre notre réseau et à répondre à nos besoins. Merci à Chloé pour son investissement pendant son stage et ces derniers 6 mois, qui a très vite adopté notre philosophie et qui a su faire preuve d'une grande efficacité et d'un grand professionnalisme. Merci enfin à Nicolas pour avoir relevé le défi de prendre l'intérim du poste de directeur pendant l'absence de Julien.

J'en ai fini. Je vous souhaite une très bonne journée, et je vous laisse aux mains de Nicolas et Chloé pour la suite de l'ordre du jour. »



2. Rapport d'activité 2010

Présentation : Chloé RENOUARD, Nicolas VALÉ

2.1. Les adhérents en 2010

L'année 2010 a été marquée par une stabilisation du nombre d'adhérent :

ADHERENTS	2006	2007	2008	2009	2010	Croissance 09-10
Étudiants/chômeurs/retraités :	68	64	58	74	69	- 6 %
Personnes salariées :	99	108	126	141	144	+ 1.4 %
Personnes morales :	45	51	68	82	87	+ 6 %
TOTAL	212	223	252	297	300	+ 0.7 %
CROISSANCE (par rapport à l'année précédente)	+ 16 %	+ 5 %	+ 13 %	+ 18 %	+ 0.7 %	

Jusqu'en 2009, l'augmentation du nombre des adhérents a été régulière et constante. L'Association est passée de 160 adhérents en 2004 à 297 en 2009. Cette augmentation a ralenti en 2010. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que quasiment toutes les structures porteuses de Rhône-Alpes adhèrent, soit en tant que personne morale, soit par l'intermédiaire de leurs agents. D'autres facteurs entrent peut-être en jeu et les animateurs vont retravailler le plan de communication de l'ARRA pour favoriser les nouvelles adhésions et les ré-adhésions. Davantage de relances seront réalisées et les animateurs chercheront à mieux identifier les besoins des adhérents et les carences de l'association.¹

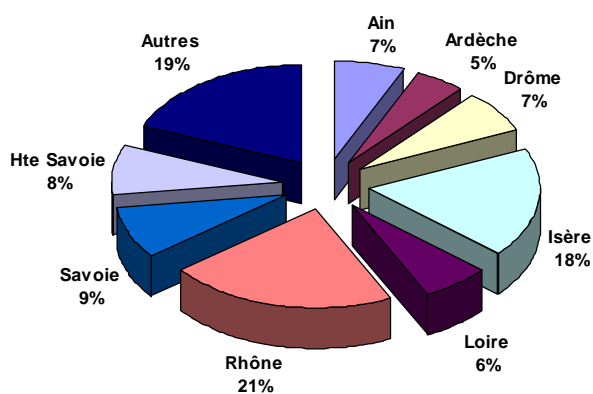
Le bilan reste néanmoins largement positif car, depuis 2004, le nombre d'adhérents a augmenté de 41,5 % (+ 93 % de structures et + 45 % de salariés).

L'Association Rivière Rhône Alpes a une vocation régionale mais, depuis sa création, un certain nombre d'adhérents proviennent d'autres Régions. Ils représentaient près de 1/5^{ème} des adhérents en 2010 (19%) ce qui constitue une légère diminution par rapport à 2009 (22% des adhérents). Comme en 2010, les départements du Rhône et de l'Isère restent les plus représentés, avec respectivement 22% et 18% des adhérents. Le département de l'Ardèche est sous représenté, notamment vis-à-vis du nombre de structures existantes et du nombre de structures adhérentes (8 contre 3). Au contraire, signalons que l'ensemble des structures de gestion des départements de l'Ain et de la Loire est adhérent.

Le grand nombre de personnes morales dans les départements de l'Isère et du Rhône provient notamment de l'adhésion de bureaux d'études, d'universités et services de l'État, dont les sièges se situent le plus souvent à Grenoble ou à Lyon. Les structures de gestion des milieux aquatiques de ces départements sont néanmoins largement représentées.

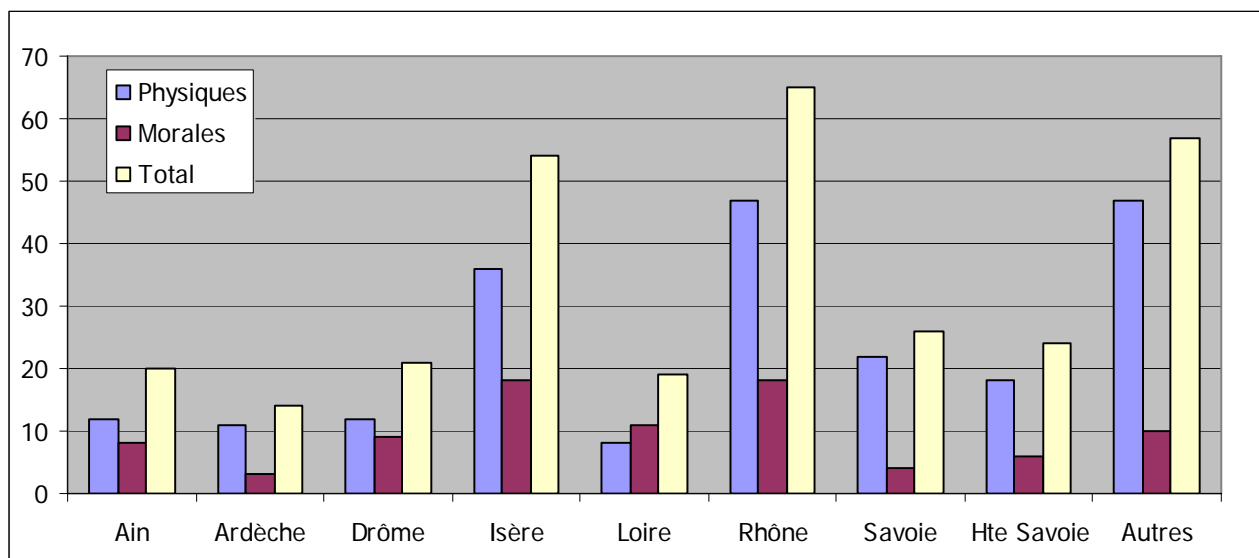
Origine géographique des adhérents 2010 par département rhônalpin

2010				
Département	Physiques	Morales	Total	%
Ain	12	8	20	7%
Ardèche	11	3	14	5%
Drôme	12	9	21	7%
Isère	36	18	54	18%
Loire	8	11	19	6%
Rhône	47	18	65	22%
Savoie	22	4	26	9%
Hte Savoie	18	6	24	8%
Autres	47	10	57	19%
Total 2010	213	87	300	100%



¹ Voir aussi l'atelier thématique « Plaquette de communication »

Répartition géographique et par type d'adhésion (physique / morale) des adhérents 2010



Les structures de gestion de milieux aquatiques représentent 62% des 87 adhésions de personnes morales. Viennent ensuite les bureaux d'études (18%), les collectivités territoriales (8%), les associations (6%) et enfin les organismes de formation, d'enseignement et de recherche qui représentent 4 % des adhérents moraux.

Les bureaux d'études représentent la plus grosse augmentation au cours des dernières années.

2.2. L'activité du Conseil d'Administration en 2010

Cinq réunions du Conseil d'Administration ont été organisées au cours de l'année 2010 :

- ▶ **15 janvier 2010 à Lyon (69)** : définition des objectifs du cahier technique n°5, préparation de l'Assemblée Générale 2010, présentation de l'avancement du projet Géni'Alp.
- ▶ **22 avril 2010 à Romanèche-Thorins (71)** : élection du bureau, demande de congés sans solde pour Julien Bigué, passage à plein temps de Samira Stouli.
- ▶ **18 juin 2010 à Aoste (38)** : organisation du remplacement de Julien et définition du rôle du chargé de mission qui le remplacera, relance de la lettre d'information de l'ARRA « Libre Cours », création de la fiche de poste des trois salariés de l'ARRA.
- ▶ **10 septembre 2010 à Villebois (01)** : organisation du remplacement de Julien, redéfinition des actions du programme 2011.
- ▶ **30 novembre 2010 à Grenoble (38)** : redéfinition des actions du programme d'action 2011, organisation du départ de Samira Stouli et préparation du recrutement d'une nouvelle assistante de gestion.

2.3. Les actions mises en œuvre en 2010

Le travail réalisé en 2010 a permis de solder les journées techniques des programmes 2009 et 2010. Deux cahiers techniques prévus aux programmes 2008 et 2009 ont également pu être diffusés.

→ On se rencontre :

- ▶ **9 journées techniques** ont été organisées, réunissant **673 participants** (pour rappel, 467 personnes en 2009 sur 8 journées). Pour garantir la qualité des échanges, le nombre de places pour certaines journées a été limité. Ainsi, les journées « Entretien des cours d'eau – Équipe rivière ou marchés ? » ou « Renouées du Japon : gestion et lutte » ont été doublées. Le retard pris en 2009 a été comblé et la dernière journée du programme 2010 a été organisée le 15 février 2011. Les actes des journées ont pris un peu de retard que les animateurs tenteront de rattraper au cours de l'année 2011.

Thème	Date	Lieu	Participants	Coordonnateur	Programme
Entretien des cours d'eau – Équipe ou marché ?	22 janvier 2010	Saint Jean de Bonnefonds (42)	29	Xavier de Villele & Yves Piot	2009
Entretien des cours d'eau – Équipe ou marché ?	2 février 2010	Le Bourget du Lac (73)	52	Xavier de Villele & Yves Piot	2009
Gestion quantitative de la ressource en eau	26 avril 2010	Givors (69)	116	Hélène Lucszyn	2009
La restauration physique des milieux aquatiques – Rencontre inter-réseaux	6 juillet 2010	Alixan (26)	145	Alice Prost	2009
Renouées du japon : gestion et lutte	29 juin 2010	Epinouze (26)	57	Mireille Boyer & Richard Carret	2010
Renouées du japon : gestion et lutte	7 septembre 2010	Sainte Hélène sur Isère (73)	60	Mireille Boyer & Jean-Pierre Argoud	2010
La sécurité des ouvrages hydrauliques et les structures gestionnaires de milieux aquatiques	18 novembre 2010	Saint Donat sur l'Herbasse (26)	73	Julien Chapier	2010
Les produits phytosanitaires en zones non agricoles	16 décembre 2010	L'Arbresle (69)	47	Betty Cachot	2010
Trame verte et bleue, gestion des milieux aquatiques et aménagement du territoire	15 février 2011	Le Bourget du Lac (73)	94	Alice Prost	2010



Les évaluations de ces journées ont fait ressortir un taux de satisfaction compris entre 95 % et 100 % de la part des participants pour toutes les journées. Seule la journée Phytosanitaires a rencontré un taux de satisfaction de 85 %. Le taux moyen de retour des questionnaires d'évaluation est d'environ 46 %. Sur certaines journées, ce taux est monté à 70 %. L'ensemble des productions issues des journées est téléchargeable sur www.riviererhonealpes.org.

► **6 pêches aux cas pratiques** ont été organisées sur l'ensemble de la Région Rhône-Alpes :

Pêche au cas pratique	Date	Lieu	Organisateur
Reconnaissance et préservation du peuplier noir	29 mars 2010	Pont de Beauvoisin (38)	Cécile VILLATTE - SIAGA
Salon sur la protection individuelle contre les inondations	25 septembre 2010	Lozanne (69)	Betty CACHOT - SYRIBT
Visite de la STEP « La Calabre » à Romagnieu (boues activées avec rhizo-compostage)	25 septembre 2010	Romagnieu (38)	Cécile VILLATTE - SIAGA
Retour d'expérience sur l'opération d'aménagements piscicoles des seuils	24 novembre 2010	Grézieu la Varenne (69)	Pierre LEHMANN - SAGYRC
Restauration de la continuité biologique sur deux ouvrages en travers du cours d'eau	14 décembre 2010	L'Arbresle (69)	Mickaël BARBE - SYRIBT
Les Renouées et autres invasives	22 mars 2011	Sainte Euphémie (01)	Bernard ABDILLA - AGESEF

► L'ARRA a également **participé à plusieurs actions et groupes de travail** :

- ✓ L'ARRA a été sollicitée par le Ministère de l'Environnement Italien pour intervenir au cours d'un **colloque international sur l'eau dans les Alpes à Turin (Italie)**. Julien Bigué a présenté l'organisation institutionnelle de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin RM&C et le fonctionnement des contrats de rivière.

- ✓ L'ARRA s'est impliquée dans la rédaction du guide « **Ouvrages bois dans les cours d'eau - État de l'art, applications et dimensionnements** » édité par l'**Office National des Forêts** en 2010. Les salariés ont participé à plusieurs Comités de Pilotage d'un travail de mémoire d'ingénieur du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) réalisé pour le compte de l'ONF au cours des deux dernières années. Ce travail a donné lieu en 2010 à l'édition papier d'un guide technique disponible sur demande auprès de l'ARRA ou de l'ONF.
- ✓ Comme annoncé l'an dernier, l'ONF a missionné l'ARRA pour l'organisation d'une journée de valorisation des travaux de recherche menés depuis plusieurs années sur l'Ouvèze ardéchoise et la Drôme dans le cadre du projet « *Forêt et recharge sédimentaire de rivière torrentielle* » (2007-2010), en collaboration avec le Cemagref et le CNRS, et des principaux résultats de ces travaux. L'ARRA a alors organisé une **journée technique** sur le thème « **Forêts et recharge sédimentaire de rivière torrentielle** » le **16 novembre 2010 à Luc en Diois (26)**. Cette rencontre a réuni 40 participants.
- ✓ Un **groupe de travail « SIG et gestion des milieux aquatiques »** a été mis en place fin 2009. Composé de plusieurs chargés de mission intéressés par la thématique, ce groupe de travail avait pour objectif d'améliorer les pratiques des gestionnaires de milieux aquatiques en matière de SIG. Par manque de temps, le groupe de travail n'a pas donné lieu à des productions jusqu'à présent.
- ✓ L'Association Rivière Rhône Alpes a monté un dossier de **demande de reconnaissance d'utilité publique** auprès du Ministère de l'Intérieur. Bénéficiaire de cette reconnaissance permettrait à l'ARRA de donner plus de poids et de légitimité à ses actions vis-à-vis des adhérents, des partenaires techniques et financiers et plus généralement vis-à-vis de l'ensemble des gestionnaires de milieux aquatiques. Un dossier a pour cela été constitué, comprenant une présentation générale de l'Association : Objet, budgets, adhérents...
- ✓ L'association a participé à des réunions de concertation sur le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** et le **Profil Environnemental Régional (PER)** début 2011, que ce soit par l'intermédiaire de sa Présidente ou des salariés. Dans ce cadre, l'ARRA a été sollicitée par les acteurs institutionnels pour participer aux réflexions menées actuellement autour de ces deux thématiques en tant que représentant des acteurs de l'eau. Ces travaux continueront tout au long de l'année 2011.
- ✓ Le **Conseil Général de l'Ain** a également sollicité l'ARRA pour faire remonter les préoccupations des structures de gestion du département autour de l'élaboration de son **Agenda 21**.

→ Documents techniques :

L'année 2010 a été riche en productions techniques avec la parution de **deux Cahiers Techniques**.

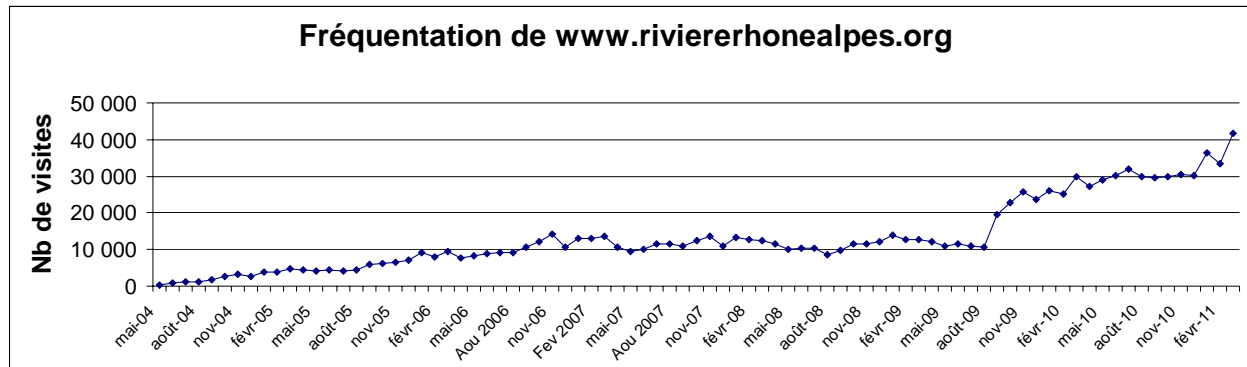
Suite à un travail long et fastidieux sur un sujet complexe, l'ARRA a édité son **4^{ème} Cahier Technique** relatif à la **gestion quantitative de la ressource en eau**. Il s'agit d'un travail bibliographique et de compilation des méthodes d'évaluation des pressions et impacts sur la ressource. L'objectif de ce document est d'apporter une aide aux collectivités pour se poser les bonnes questions et prendre en compte les différentes dimensions de ce genre d'études pour bien définir ses besoins lors de la rédaction d'un cahier des charges. Ce Cahier Technique a été diffusé au format papier à l'ensemble des adhérents en **avril et mai 2010**.

Le **5^{ème} cahier technique** relatif à la **mise en place et au fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe** a été diffusé en **fin d'année 2010**. Dans la droite ligne des deux journées techniques organisées en début d'année, ce cahier technique a pour objectif d'approfondir l'un des aspects traité au cours de ces journées : la régie directe. Il s'agit ici davantage d'un outil d'aide à la décision et d'un document d'accompagnement visant à fournir quelques clés de réflexion utiles.

Les comptes rendus des Pêches Aux Cas Pratiques (PACP) et de trois journées techniques ont aussi été rédigés et diffusés tout au long de l'année. Ils visent à mutualiser les connaissances produites ou présentées lors de ces rencontres afin d'en faire profiter l'ensemble des adhérents.

Ces documents sont en ligne sur le site web www.riviererrhonealpes.org (les documents des journées techniques de moins de deux ans sont réservés aux membres).

→ On échange sur www.riviererrhonealpes.org :



L'année 2010 marque un fort développement du site www.riviererrhonealpes.org. L'ARRA pensait avoir atteint un palier en termes de fréquentation (environ 30 000 visites par mois), mais le lancement de la lettre d'information électronique « Libre Cours » a relancé la fréquentation à la hausse avec plus de 40 000 visites au mois de mars 2011.

Quelques chiffres clés de l'année 2010 illustrent parfaitement la réussite de www.riviererrhonealpes.org :

- ▶ En 2010, le site web a enregistré **350 000 visites**, soit **86% d'augmentation** par rapport à l'année précédente. En décembre 2010, le site a dépassé le **million de visiteurs** depuis sa création en 2004.
- ▶ **208 offres d'emploi et de stage, 92 évènements** en lien avec la gestion des milieux aquatiques et **46 diaporamas** de présentation des journées techniques organisées au cours de l'année ont aussi été **mis en ligne** sur le site web.
- ▶ Depuis la création du forum, **1116 sujets** ont été postés suscitant **plus de 3000 réponses**. Seuls 15% des sujets n'ont pas reçu de réponse.

En termes d'actions, l'ARRA a relancé sa **lettre d'information « Libre cours »** sous forme électronique en octobre 2010. Les trois premiers numéros ont été diffusés le 20 octobre 2010, le 7 janvier et le 25 mars 2011.

La vocation de cette lettre est **d'améliorer la communication** de l'ARRA autour de ses actions et de sa vie associative mais également **d'améliorer l'animation du réseau** par la diffusion d'articles issus des bassins versants et des partenaires techniques et financiers. La qualité de cette nouvelle formule est directement issue des échanges entre adhérents lors de l'un des ateliers thématiques proposés au cours de l'Assemblée Générale 2010. « Libre Cours » est aujourd'hui diffusée à plus de 360 personnes dont 130 se sont inscrites directement sur le site.

Association Rivière Rhône Alpes

Association | Nos actions | Partenaires | Partenariats | Espace membres

Libre Cours - Lettre d'information - Mars 2011

Une journée technique sur les financements européens, une opération de solidarité en cas de crue, une étude sur l'évolution des métiers des gestionnaires de milieux aquatiques, la réforme générale des politiques publiques... Voilà un aperçu de ce que vous pourrez découvrir dans ce troisième numéro de Libre Cours, la lettre d'information de l'Association Rivière Rhône Alpes. [Consultez la lettre sur le site](#)

Actions et vie associative

Assemblée Générale 2011 et renouvellement du Conseil d'administration

▶ L'Assemblée Générale de l'Association Rivière Rhône Alpes aura lieu le **vendredi 8 avril 2011** à partir de 9h30 à la salle du Castel Com à Anser (09). Ce temps fort de la vie du réseau constitue une excellente occasion de nous retrouver pour faire ensemble le **bilan de l'année** qui vient de s'écouler et pour échanger en toute convivialité sur nos projets à venir dans un cadre agréable.

▶ Le **Conseil d'Administration** de l'ARRA est l'organe décisionnel de l'Association. Il est renouvelé chaque année par tiers. Il est important pour la vie associative que de nouveaux membres prennent le relais des administrateurs en fin de mandat. Comment fonctionne le CA ? Comment l'intégrer ? Pourquoi l'intégrer ? Qu'est ce que cela implique ? Quelques éléments de réponse...

Journées techniques

▶ La prochaine journée technique dédiée aux financements européens. Une journée technique consacrée au thème **"gestion des milieux aquatiques et financements européens"** aura lieu le **lundi 13 avril 2011** à **Val de Velin (09)**. Cette rencontre sera l'occasion de rappeler les principes de base du fonctionnement des fonds européens ainsi que du montage de projets. Différents retours d'expériences de structures gestionnaires de milieux aquatiques ayant fait appel à des fonds européens seront aussi présentés. Venez nombreux-ses !

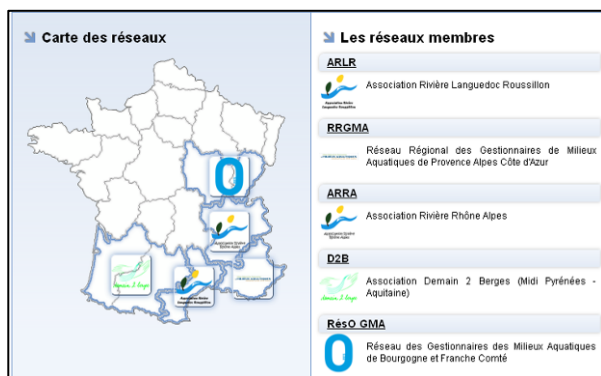
▶ **Actes des journées techniques**

Les actes de la journée **"Sécurité des ouvrages hydrauliques"** sont en ligne dans la rubrique **Journées Techniques**. Ces actes constituent une synthèse de l'ensemble des présentations de chaque journée technique d'information et d'échanges organisée par l'Association Rivière Rhône Alpes. Ils vous permettent de vous replonger "à tête recouverte" dans les sujets, parfois complexes, abordés au cours des journées et tentent d'apporter des pistes de réflexion aux questions restées sans réponse.

Pêches aux cas pratiques

▶ Proposez vos pêches aux cas pratiques. Vous organisez une sortie de terrain, une réunion technique ou non, ou souhaitez simplement valider le travail réalisé par votre structure et échanger avec d'autres professionnels de la gestion des milieux aquatiques ? Vos

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre les cinq réseaux d'acteurs (Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées/Aquitaine et Franche-Comté/Bourgogne), l'ARRA a développé un **nouveau site portail des réseaux d'acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques** : www.reseauxrivieres.org.



Ce portail a pour objectif d'afficher la **collaboration fructueuse entre nos réseaux** et de valoriser les actions menées en commun, telles que les deux premières **journées techniques inter-réseaux** organisées en 2008 et 2010. Il s'agit également de porter à connaissance l'existence de ces réseaux et de mettre en avant l'historique de leur développement. Ce site a été réalisé dans le cadre d'une convention annuelle renouvelable chaque année et signée par les cinq réseaux. Ce portail a déjà reçu 3500 visites depuis sa mise en ligne fin juin 2010.

→ Reste à réaliser :

Plusieurs actions inscrites au programme d'activité 2010 restent à mettre en œuvre :

▶ Actes des journées

- ✓ « *Restauration physique des cours d'eau* » (journée inter-réseaux Rivières)
- ✓ « *Renouées du Japon : gestion et lutte* » (3^{ème} journée technique en juin 2011)
- ✓ « *Les produits phytosanitaires en zones non agricoles* » (diffusion en mai 2011)

▶ Organisation de 2 pêches aux cas pratiques et capitalisation des pêches 2010

Info post AG : les deux pêches ont été organisées les 9 et 10 mai 2011 à Échirolles (38) et à Saint Rambert en Bugey (01).

- ▶ Mise en ligne d'une **carte des structures gestionnaires et des procédures de gestion des milieux aquatiques** en lien avec les **indicateurs d'évaluation des procédures** dans le but d'améliorer la visibilité de ces indicateurs pour permettre de les faire vivre et évoluer. L'objectif est donc de représenter la manière dont les indicateurs sont utilisés par les structures porteuses de procédures en Rhône-Alpes. Cette carte sera accessible depuis la page d'accueil du site et permettra d'accéder aux informations principales concernant les structures (coordonnées, personne contact, procédure portée, etc.) et les procédures de gestion en cours ou à venir.

2.4. Le projet européen : « Génie végétal en rivière de montagne »

Le projet « **Geni'Alp** » dédié à la thématique du génie végétal en rivière de montagne a été **accepté le 26 novembre 2009** dans le cadre du programme **Interreg France-Suisse**. Son lancement officiel a eu lieu le 3 mars 2010 à l'occasion du 1^{er} Comité de Pilotage. L'ARRA a été fortement engagée dans le montage du projet depuis la fin de l'année 2007.

La sélection du projet constitue donc une grande réussite pour l'association et pour l'ensemble de ses partenaires. Le projet est **porté par la Région Rhône-Alpes et l'HEPIA de Genève** (Suisse). Il vise la promotion et la formation sur les techniques de génie végétal en rivière de montagne.

L'ARRA bénéficie de fonds FEDER pour travailler en collaboration avec dix partenaires français et suisses parmi lesquels le CEMAGREF, l'ONF, le Syndicat Mixte de l'Arve (SM3A), le Syndicat Mixte du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL). L'ARRA est chargée :

- ▶ du volet « **Communication, promotion et formation** », comprenant notamment le développement du **site web www.geni-alp.org**, lancé en **octobre 2010**, et l'organisation de **3 journées techniques**,

3. Rapport financier 2010

Présentation : Alain DUPLAN

3.1. Compte de résultats 2010

→ Les charges :

Le montant des « achats » effectués en 2010 est inférieur aux prévisions budgétaires (1 147,69 € contre 3 350 € prévus). En raison de l'arrivée d'un troisième salarié, l'ARRA avait prévu d'investir en fournitures (ligne 60632), notamment, dans le renouvellement d'une partie du parc informatique et l'achat de matériel de bureau. L'achat d'une partie de ce matériel (ordinateur de bureau) avait été effectué en fin d'année 2009. En 2010, l'association a donc investi dans un bureau pour la troisième salariée et dans le renouvellement de l'ordinateur portable indispensable pour les journées techniques.

En termes de « Services extérieurs », les dépenses ont globalement été bien maîtrisées et sont inférieures aux prévisions grâce à des économies réalisées notamment sur les frais de déplacements (ligne 6256) et sur les formations (ligne 6184). Les salariés ont en effet suivi des formations gratuites ou peu onéreuses. Signalons également qu'au 31 décembre 2010, le 4^{ème} trimestre 2010 au titre de la location des bureaux reste à payer, expliquant la différence entre le prévisionnel et le réel à la ligne 613 - Locations.

Par ailleurs, les dépenses effectuées pour les affranchissements (ligne 6261) et les autres frais extérieurs (ligne 6288, correspondant notamment à la reproduction de documents) ont dépassé les prévisions en raison notamment de la diffusion de deux cahiers techniques au cours de l'année et du grand nombre de participants aux journées techniques qui a nécessité davantage de reproductions de documents de séance.

Le principal dépassement du budget prévisionnel réalisé en 2010 est issu des « charges de personnel ». Les postes dédiés aux charges sociales URSSAF et CSG (lignes 6451 et 6478) sont inférieurs aux prévisions car il reste les deux mois de novembre et décembre à payer au 31 décembre 2010, soit 8 535 €. De même pour la mutuelle pour laquelle il reste un trimestre à payer. Notons que les autres postes de dépenses sont bien maîtrisés et restent proches des prévisions.

Enfin, la taxe sur les salaires (ligne 6311) et la taxe sur la formation professionnelle (ligne 6313) étaient auparavant intégrées dans le poste « autres charges sociales » (ligne 6478).

Ainsi, les charges de l'association sont légèrement supérieures au budget prévisionnel en raison notamment de l'augmentation de la masse salariale.

CHARGES				PRODUITS			
Charges d'exploitation				Produits d'exploitation			
	N	N-1	Budget 10		N	N-1	Budget 10
60 Achats				708000 Produits des activités annexes			
60623 Alimentation		548,99	200	708000 Produits des activités annexes	30 430,00	16 743,86	14 000
60632 Fourniture	810,29	1 611,15	2 850		30 430,00	16 743,86	14 000
6064 Fournitures administratives	337,4	324,72	300				
	1 147,69	2 484,86	3 350	706 Prestations de service			
61/62 Services extérieurs				706001 Adhésion	25 826,00	24 558,00	24 000
613 Locations	2 070,16	2 793,81	3 000	706 Prestations de services	53 083,28	26 016,32	4 000
616 Assurances	194,45	190,38	200	707 Ventes de marchandises		112,00	
6182 Documentations			150		78 909,28	50 686,32	28 000
6184 Versement organisme formation	180,00	385,88	3 000	74 Subventions d'exploitation			
6188 Autre frais divers				741 Subvention état			3 076
6218 Autres personnel extérieur	27 709,12	9 707,80	27 500	7471 Subvention europe	5 252,38		12 000
6238 Frais de publicité	638,56	134,35	1 000	7472 Subvention région	22 260,89	32 994,74	45 469
6256 Frais de déplacements	5 909,13	6 185,93	10 800	7473 Subvention département			
6261 Affranchissements	1 663,52	272,20	1 200	7478 Subvention Agence de l'Eau	33 957,00	12 581,00	62 569
6262 Frais télécom	653,50	464,60	600		61 470,27	45 575,74	123 114
6271 Services bancaires	90,26	29,14	50	77 Produits exceptionnels			
6288 Autres frais extérieurs	4 038,00	1 280,00	2 500	771 Aide état sur salaires	12 272,13	3 619,60	12 000
62881 Repas journées	10 124,31	8 077,56	10 000		12 272,13	3 619,60	12 000
	53 271,01	29 521,65	60 000	TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	183 081,68	116 625,52	177 114
63/64 Charges de personnel							
6311 Taxe sur les salaires	40,00			768 Autres produits financiers			
6313 Taxe sur la formation professionnelle	283,36			768 Autres produits financiers	665,95	493,21	300
6413 Personnel non titulaire	71 871,32	40 464,00	56 000		665,95	493,21	300
6451 Urssaf	26 766,82	24 333,89	32 000	78 Reprise sur provisions			
6453 Retraite	7 851,55	6 143,02	7 800	781 Reprise sur amortissements			
6454 Assedic	5 617,49	4 267,74	5 600				
6455 Mutuelles	1 028,16	1 400,00	1 400	TOTAL PRODUIT	183 747,63	117 118,73	177 414
6475 Médecine travail	166,24	273,67	300				
6478 Autres charges sociales (CSG)	6 220,80	9 194,50	6 400	RESULTAT DE L'EXERCICE	5 843,70		
6488 Autres charges stagiaires	3 002,00	150,00	2 700				
6710 Charges exceptionnelles		72,00					
	122 847,74	86 298,82	112 200				
68 Dotation amortissements							
6811 Amortissements des immobilisations	637,49	565,92	700				
	637,49	565,92	700				
TOTAL DES CHARGES	177 903,93	118 871,25	176 250				
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 752,52					

→ Les recettes :

Les « *produits des activités annexes* » (ligne 708000) ont doublé par rapport à l'année précédente et au budget prévisionnel en raison du grand nombre d'inscriptions aux journées et du doublement de certaines d'entre elles.

Les « *prestations de services* » ont également connu une importante augmentation du fait du grand nombre d'adhésions en 2010 (ligne 706001).

Au 31 décembre 2010, les « *subventions d'exploitation* » sont inférieures aux prévisions en raison du report du solde du programme d'activité 2009 auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau et des délais de paiement de la subvention FEDER au titre du projet « *Geni'Alp* ». Le solde de la subvention de la Région Rhône-Alpes accordée au titre du « *Document technique* » du programme 2008, le solde de l'Agence de l'Eau au titre du même programme ainsi que les acomptes du programme 2010 ont été perçus au cours de l'année.

Par ailleurs, l'embauche de Samira STOULI dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Embauche (CAE) en 2010 a fait l'objet d'une aide de l'État sur les salaires (ligne 771). Le montant de 12 272,13 € correspond à cette aide et aux réductions « Fillon » accordées aux autres salariés de l'association.

Ainsi, le total du produit d'exploitation est de 183 081,68 € auquel s'ajoutent les autres produits financiers (ligne 768) correspondant aux intérêts du Livret A.

Le résultat de l'exercice 2010 est donc positif de 5 843,70 €. Les comptes de l'association sont sains, sa capacité d'autofinancement continue de croître et l'association a renforcé sa trésorerie.

Les subventions attendues sont indiquées sur le budget prévisionnel de l'année 2011 sur le poste « *reste à recevoir* » et les dépenses prévues en 2010 reportées en 2011 sont indiquées sur le poste « *reste à réaliser* ».

3.2. Compte de bilan de l'exercice 2010

Le passif représente les ressources financières de Rivière Rhône Alpes, notamment celles provenant des années précédentes, tandis que l'actif illustre l'utilisation de ces ressources financières.

Actif	N	Passif	N
1) Actif immobilisé		1) Fonds propres	
a) Immobilisations corporelles		Report à nouveau	118 782,01
Report	1 145,14	Résultat de l'exercice	5 843,70
Matériel bureau et informatique	623,2	Total des fonds propres	124 625,71
Logiciels		2) Dettes	
Mobilier	116,99	Org. sociaux, prestataires	8 535,00
Documentation			
à déduire : amortissement	637,49		
<i>Sous Total</i>	<i>1247,84</i>		
Total actif immobilisé	1247,84	Total des dettes	8 535,00
2) Actif circulant			
a) Créances			
Financeurs	83 525,00		
Membres, participants journée	2 470,00		
b) Disponibilités	45917,87		
Total actif circulant	131 912,87		
TOTAL GENERAL	133 160,71	TOTAL GENERAL	133 160,71

→ Examen de l'actif du bilan :

L'association possède au 31 décembre 2010 :

- ▶ du matériel informatique, des logiciels et des ouvrages pour une valeur nette de 1 247,84 €,
- ▶ des créances des partenaires financiers à hauteur de 83 525 € (subventions attendues),
- ▶ d'autres créances pour 2 470 € (journée organisée en fin d'année),
- ▶ une trésorerie positive de 45 917,87 €.

→ Examen du passif du bilan :

En contrepartie, l'association doit à la même date :

- ▶ des dettes aux organismes sociaux (URSSAF) pour un montant de 8 535 €.

L'exercice 2010 dégage un résultat positif de 5 843,70 €.

Le rapport financier de l'année 2010 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

4. Programme d'activité 2011

Présentation : Chloé RENOUARD et Nicolas VALÉ

Comme chaque année, le programme d'activité 2011 a été construit avec les propositions des membres du réseau recueillies au cours de l'été 2010. Il a été approuvé par délibération du conseil d'administration de l'ARRA le 10 septembre 2010 et s'est appuyé sur les échanges constructifs avec les partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, la DREAL Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes.

→ On se rencontre :

- ▶ 4 thématiques de journées techniques, dont l'une sera doublée, soit un total de 5 rencontres. Les actes de chaque journée seront diffusés aux adhérents et aux participants et mis en ligne sur www.riviererhonealpes.org

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer un programme réaliste tenant compte de l'absence temporaire de Julien Bigué et des différents mouvements de poste. Il a ainsi été décidé de proposer moins de journées techniques d'information et d'échanges que les années précédentes.

Chacune de ces journées fera l'objet d'une synthèse écrite et d'une évaluation s'appuyant comme chaque année sur des indicateurs d'objectifs à atteindre. Les thématiques qui seront traitées sont les suivantes :

✓ **Gestion des milieux aquatiques et financements européens**

Les opérations mises en place par les structures gestionnaires de cours d'eau sont susceptibles d'être éligibles aux différents fonds structurels européens tels que le FEDER ou le FEADER. Certaines collectivités se sont lancées dans des projets impliquant ce type de financements tandis que d'autres cherchent des financements complémentaires à certains projets. C'est pourquoi le conseil d'administration a décidé d'organiser une journée sur la thématique des financements européens avec l'objectif de valoriser et partager des retours d'expériences en la matière. Le projet « Géni'Alp » sera d'ailleurs présenté par la Région Rhône Alpes.

Info post AG : La journée a regroupé 75 participants le 18 avril 2011 à Vaulx-en-Velin.

✓ **Réseaux de mesure et acquisition de données (2 journées)**

Suite à la journée technique du 26 avril 2010 à Givors et au Cahiers techniques n°4 dédié à la thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau, les adhérents ont fait part de leur besoin de compléter la thématique par une journée davantage orientée autour de la problématique des réseaux de mesure, de l'instrumentation et de l'acquisition de données. La thématique sera doublée.

✓ **Gestion des eaux pluviales à l'échelle des « bassins rurbains »**

Lors de l'Assemblée Générale 2010, la problématique du ruissellement des eaux superficielles avait été abordée. En partenariat avec le GRAIE, cette journée aura pour objectif de faire un point sur les outils et les dispositifs à intégrer dans les PLU en matière de gestion des eaux pluviales. Des retours d'expériences et exemples de prise en compte de la problématique à l'échelle de bassins versants seront présentés.

✓ **Plan de gestion des matériaux solides**

La journée sera consacrée au thème de l'équilibre sédimentaire des cours d'eau. Elle aura pour objectif de présenter le plan de gestion des matériaux solides, nouvel outil réglementaire visant à avoir une vision globale à l'échelle hydrographique. L'utilisation de cet outil doit en effet être anticipée dès le lancement des études géomorphologiques.

Gestion des milieux aquatiques et financements européens	18 avril 2011
Gestion quantitative de la ressource en eau – Hydrologie pluviométrie et réseaux de mesure (2 journées)	Juillet et Octobre 2011
Gestion des eaux pluviales	Novembre 2011
Plan de gestion des matériaux solides	Septembre 2011

- ▶ **4 pêches aux cas pratiques** : sorties de terrain, visites de chantier, réunions avec les élus ou les riverains, rencontres avec des techniciens ou experts sur leurs bassins versants.

→ On mutualise : les productions techniques

- ▶ **Recueil des pêches aux cas pratiques** :

Les 4 pêches feront l'objet d'une capitalisation et d'une valorisation sous la forme d'un compte rendu annuel des sorties et des échanges. Celui-ci sera mis en ligne sur www.riviererhonealpes.org et diffusé aux adhérents.

- ▶ **Étude et analyse des postes de gestionnaires de milieux aquatiques en Rhône-Alpes** :

Le domaine de la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques a beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. Les missions se sont diversifiées, le nombre de postes a augmenté et la structuration des postes de gestionnaires au sein des collectivités en charge de procédures de gestion a ainsi connu une importante évolution. On observe également depuis plusieurs années l'apparition de nouveaux métiers plus spécialisés du type chargé de mission Volet agricole ou SIG.

L'ARRA se propose donc d'étudier l'évolution des missions et des compétences des agents employés par les structures de gestion. Il s'agit de caractériser ces évolutions en cours et de préciser les besoins de formations et les compétences des professionnels.

Pour cela, nous avons recruté une stagiaire, Adeline Bierry, qui mènera cette étude à bien en collaboration avec Julien Bigué jusqu'au mois d'octobre. Un Comité de pilotage sera constitué pour encadrer cette étude.

→ On permet la solidarité :

- ▶ **Dispositif « Solidarité Rivière en Crue »**

Chaque année l'ARRA prévoit dans son programme d'activité la mise en ligne d'une nouvelle rubrique sur son site web. En 2011, elle va plus loin en lançant un dispositif intitulé « Solidarité Rivière en Crue », dont l'outil Internet ne sera que l'un des vecteurs et outils de travail.

Une rubrique dédiée au dispositif sera ainsi mise en ligne sur le site web de l'ARRA à la fin du 1^{er} semestre 2011. L'objectif est de permettre aux membres et visiteurs du site de prendre connaissance du projet, de s'inscrire en tant que volontaire ou que structure bénéficiaire mais aussi de télécharger l'ensemble des documents utiles tout au long de la mise en œuvre de ce dispositif de solidarité.

Ce dispositif découle directement du projet « Solidarité Inter Bassin Versant » traité en atelier thématique lors de l'Assemblée Générale de 2010. Le dispositif « Solidarité Rivière en Crue » vise à développer une solidarité entre les acteurs de l'eau adhérents à l'association lors des épisodes de crues. Il permettra aux structures intéressées de recevoir l'assistance ponctuelle de bénévoles de l'association mis à disposition par leurs structures pour la récolte d'informations et la reconnaissance post-crue des points sensibles : inventaire des dégâts, relevé des laisses de crues, recueil de témoignages, photos, etc.

Chaque structure intéressée devra conventionner avec l'ARRA. Elle recevra alors notamment un kit d'intervention qui lui permettra d'accueillir les bénévoles dans les meilleures conditions possibles.

→ Actions diverses :

▶ 3^{ème} enquête salaire inter-réseaux (en cours d'analyse)

Suite aux deux premières enquêtes menées en 2004 et 2006 en Rhône-Alpes, l'ARRA a souhaité actualiser le référentiel « emploi salaire » et l'élargir aux autres réseaux d'acteurs partenaires. L'ARRA a ainsi assuré une diffusion à l'ensemble des adhérents des cinq réseaux auquel s'est ajouté le réseau de techniciens de Poitou-Charentes-Limousin. Cette enquête a enregistré 250 réponses sur 15 des 22 régions. Les résultats sont représentatifs sur 10 d'entre elles (toute la moitié sud de la France). Les résultats sont en cours de traitement et seront diffusés au cours des prochains mois par l'intermédiaire notamment du site web www.reseauxrivieres.org.

▶ 3^{ème} journée technique « Renouée du Japon : gestion et lutte » - 6 juin 2011 au Bourget du Lac (73)

En raison du grand nombre de demandes lors des deux 1^{ères} journées de 2010, l'ARRA a décidé d'organiser une troisième journée technique hors programme consacrée à la gestion des Renouées du Japon. Cette journée aura un contenu à peu près similaire aux deux 1^{ères} journées et sera organisée autour du Lac du Bourget.

▶ Journée régionale de la pédagogie et de l'eau (GRAINE, URCPPIE, ARRA) - 5 octobre 2011

Comme tous les deux ans, l'ARRA travaille avec le GRAINE et l'URCPPIE à l'élaboration des journées régionales de la pédagogie et de l'eau. L'ARRA participera cette année à l'organisation de la 4^{ème} Journée Régionale de la Pédagogie et de l'Eau qui aura lieu le 5 octobre.

Planning prévisionnel du programme d'activité 2011

PLANNING D'ACTIVITE 2011												
ACTION	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
JOURNEES TECHNIQUES D'INFORMATION ET D'ECHANGES												
Journée "Continuité et corridors biologiques"		15-févr										
Journée "Financements européens"				18-avr								
Journée "Gestion quantitative de la ressource en eau n°1"							05-juil					
Journée "Renouée du Japon n°3"						06-juin						
Journée "Gestion des eaux pluviales"												
Journée "Génie végétal en rivière de montagne"												
Journée "Plan de gestion des matériaux solides"												
Journée Régionale de la Pédagogie et de l'Eau										05-oct		
Journée "Gestion quantitative de la ressource en eau n°2"												
DEVELOPPEMENT DE SITES INTERNET												
Diffusion "Libre Cours : lettre d'information"	LC2			LC3		LC4		LC5		LC6		LC7
Mise en ligne "Carte interactive des indicateurs"												
Mise en ligne "Dispositif solidarité Inter Bassins versants"												
CAHIERS TECHNIQUES ET ETUDES												
Enquête salaires interréseaux												
CT n°6 : "Postes de gestionnaires des MA en RA"												Diffusion
Plaquette de communication "SIBV"												
Guide "Génie végétal"												2012
Plaquette de communication "Gen'Alp"												2012
PECHES AUX CAS PRATIQUES												
Capitalisation des pêches aux cas pratiques			22-mars		09-10 et 13-mai							
VIE DU RESEAU												
Conseils d'administration	31-janv				13-mai		27-juin		29-août		24-oct	
Assemblée Générale				08-avr								
Ateliers Thématiques				08-avr								
Construction programme activité 2012												
Réunion Agence / Région / DREAL												
Réunion Budget 2012												
Dépôt de la demande de subvention 2012												
<div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> Programme d'activité 2009 Programme d'activité 2010 Programme d'activité 2011 Projet Gén'Alp Hors programme Vie du réseau </div>												

5. Programme d'activité 2011 – Budget prévisionnel

Présentation : Alain DUPLAN

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est détaillé dans le tableau suivant :

CHARGES		2011	2010	PRODUITS		2011	2010
60	Achats			70	Prestations de services		
60623	Alimentation	300	200	701	Ventes de produits finis	19 000	14 000
60632	Fourniture	1 500	2 850	706	Prestations de services	1 500	4 000
6064	Fournitures administratives	500	300	706001	Adhésions	24 000	24 000
		2 300	3 350			44 500	42 000
61/62	Services extérieurs			74	Subventions d'exploitation		
613	Locations	3 000	3 000	741	Subvention Etat		3 076
616	Assurances	800	200	7471	Subvention europe	13 000	12 000
6182	Documentations	150	150	7472	Subvention région	43 900	45 469
6184	Versement organisme formation	2 000	3 000	7478	Subvention autres organismes	43 900	62 569
6218	Autres personnel extérieur	21 000	27 500			100 800	123 114
6238	Frais de publicité	10 400	1 000				
6256	Frais de déplacements	9 000	10 800	76	Produits financiers		
6261	Affranchissements	1 600	1 200	768	Autres produits financiers	400	300
6262	Frais télécom	1 000	600			400	300
6271	Services bancaires	100	50				
6288	Autres frais ext	6 000	2 500	77	Produits exceptionnels		
62881	Repas journées	10 000	10 000	771	Prime Fillon	3 500	12 000
		65 050	60 000			3 500	12 000
63/64	Charges de personnel						
63	Taxes salaire/formation	6 500					
6413	Personnel non titulaire	74 000	56 000				
6451	Urssaf	35 700	32 000				
6453	Retraite	8 300	7 800				
6454	Assedic	6 700	5 600				
6475	Médecine travail	400	300				
6478	Autres charges, CSG, 1%	9 400	6 400				
	Mutuelle	1 400	1 400				
6448	Stage	3 000	2 700				
		145 400	112 200				
68	Dotation aux amortissements						
6811	Amortissements des immobilisations	750	700				
		750	700				
	Reste à réaliser	12 000			Reste à recevoir	83 525	
	Total des charges	225 500	176 250		Total des produits	232 725	177 414
	Résultat déficitaire prévu				Résultat excédentaire prévu	7 225	1 164

Le budget prévisionnel de l'année 2011 est en forte hausse par rapport aux années précédentes en raison, notamment, de l'augmentation de la masse salariale avec la pérennisation du poste d'assistante de gestion, accompagnée de l'arrêt des aides de l'État sur ce poste.

Le « reste à recevoir » représente les créances de l'ARRA auprès de ses partenaires techniques et financiers, en l'occurrence dans le cas présent, l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et l'Union Européenne (FEDER). Le « reste à réaliser » représente les charges de l'année 2010 restant à payer au 31 décembre et reportées sur 2011.

Quelques points particuliers sont à signaler :

- ▶ Il est prévu des frais de publicité (ligne 6238) importants dans le cadre du dispositif « Solidarité Rivières en Crues » pour l'achat de matériel destiné aux kits d'intervention,
- ▶ Les frais de télécommunication (ligne 6262) sont également revus à la hausse en raison de la souscription à un abonnement de téléphonie mobile professionnel. Les salariés utilisaient auparavant leurs téléphones portables personnels pour certains appels sur les mobiles,
- ▶ Les autres frais extérieurs (ligne 6288) couvrent l'ensemble des frais engagés pour la reproduction des documents de séance des journées, des cahiers techniques et d'une plaquette de communication dédiée au dispositif « Solidarité Rivières en Crues ».

Au final, le budget prévisionnel 2011 présente un excédent de 7 225 €.

6. Élection du Conseil d'Administration

L'équipe du Conseil d'Administration en 2010 :

N° MANDAT	FIN DE MANDAT	ADMINISTRATEUR	FONCTION	ORGANISME
1	2013	Jonathan MALINEAU	Chargé de mission	SIVU de l'Ay-Ozon (07)
2	2013	Betty CACHOT	Chargée de mission	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)
3	2011	Cécile VILLATTE	Chargée de mission	Syndicat Interdépartemental Guiers et Affluents (38)
4	2013	Sylvie DUPLAN	Chargée de mission	SIVM Haut Giffre (74)
5	2013	Aurélié CAMPOY	Chargée de mission	Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche (38)
6	2011	Eric MURGUE	Responsable des opérations	Syndicat Mixte Bassin Versant du Garon (69)
7	2012	Alain DUPLAN	Technicien de rivière	Syndicat Mixte Basse Vallée de l'Ain (01)
8	2011	Emmanuel RENOUE	Technicien de rivière	SIVM Haut Giffre (74)
9	2012	Alice PROST	Chargée de mission	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)
10	2012	Annabel GRAVIER	Chargée de mission	CFPPA La Côte Saint André (38)
11	2011	Maxime CHATEAUVIEUX	Assistant technique	Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)
12	2012	Guillaume FANTINO	Chargé de mission	Observatoire des Sédiments du Rhône (69)

Chaque année, l'association renouvelle un tiers de son conseil d'administration. Les mandats durent trois ans.

L'ARRA essaye d'avoir une représentativité des différents départements au sein des membres du CA. En 2010, les départements de Savoie, de la Drôme et de la Loire n'étaient pas représentés, tandis que les départements du Rhône, de la Haute Savoie et de l'Isère comptaient 3 mandats chacun.

Pour 2011, les mandats de Cécile Villatte, Éric Murgue, Emmanuel Renou, Maxime Chateaubieux arrivent à leur terme. Sylvie Duplan propose sa démission lors de l'Assemblée Générale.

Les candidats sont Cécile Villatte, Emmanuel Renou, Anne Citterio (Syndicat du Pays de Maurienne, 73), Isabelle Moins (Association Départementale Isère Drac Romanche, 38) et Jérôme Derigon (Syndicat Mixte du Sornin et de ses Affluents, 42). Ils sont élus à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration se compose ainsi de :

ADMINISTRATEUR	FONCTION	ORGANISME
Jonathan MALINEAU	Chargé de mission	SIVU de l'Ay-Ozon (07)
Betty CACHOT	Chargée de mission	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)
Cécile VILLATTE	Chargée de mission	Syndicat Interdépartemental Guiers et Affluents (38)
Isabelle MOINS	Ingénieur SIG	Association Départementale d'Aménagement Isère Drac Romanche (38)
Aurélié CAMPOY	Chargée de mission	Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche (38)
Jérôme DERIGON	Technicien de rivière	Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents (42)
Alain DUPLAN	Technicien de rivière	Syndicat Mixte Basse Vallée de l'Ain (01)
Emmanuel RENOUE	Technicien de rivière	SIVM Haut Giffre (74)
Alice PROST	Chargée de mission	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)
Annabel GRAVIER	Chargée de mission	CFPPA La Côte Saint André (38)
Anne CITTERIO	Chargée de mission	Syndicat du Pays de Maurienne (73)
Guillaume FANTINO	Chargé de mission	Observatoire des Sédiments du Rhône (69)

L'élection du bureau de l'association aura lieu au cours du prochain Conseil d'Administration, le 13 mai 2011 à Saint-Alban-Leysses (73).

7. La réforme des collectivités territoriales et les structures gestionnaires de milieux aquatiques ²

Présentation: Véronique GUIGUET (ARPE PACA)

La réforme des collectivités territoriales engagée par l'État, dont la circulaire du 27 décembre 2010 fixe les grands axes et les modalités de mise en œuvre, a pour objectif de « *simplifier et alléger* » l'organisation territoriale et d'adapter la répartition des compétences aux enjeux actuels, et pourrait avoir des implications sur la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques.

L'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (ARPE PACA), par l'intermédiaire du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA), travaille depuis plusieurs années sur la question de la gouvernance de la gestion des milieux aquatiques et dernièrement sur les implications de la réforme pour les structures gestionnaires.

→ La rationalisation de l'organisation territoriale :

Face à « *l'empilement des structures* », elle consiste, par l'intermédiaire des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) en cours d'élaboration, à rationaliser la carte intercommunale par le regroupement des collectivités territoriales.

Les objectifs affichés par l'État à travers les SDCI sont :

- ▶ définir des territoires pertinents, appréhendés à partir de bassin de vie, d'unités urbaines et des schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- ▶ accroître et rééquilibrer la solidarité financière, notamment par le développement de l'intercommunalité par l'intermédiaire d'un regroupement des communes au sein d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants d'ici 2013 : communauté de communes, d'agglomération ou urbaine,
- ▶ une réduction significative du nombre de syndicats mixtes et intercommunaux :
 - dissolution des syndicats devenus obsolètes (pas d'activité depuis 2 ans),
 - transfert de compétences du syndicat à un EPCI à fiscalité propre lorsque leurs périmètres sont proches.

Les SDCI visent la création de trois nouveaux échelons d'ici à 2013 :

- ▶ La « *métropole* » pour les EPCI de plus de 500 000 habitants et les Communautés Urbaines,
- ▶ Le « *pôle métropolitain* » pour la création d'ensembles d'EPCI à fiscalité propre de plus de 300 000 habitants,
- ▶ La « *commune nouvelle* » créée en lieu et place des communes contigües à la demande des conseils municipaux, d'un EPCI ou du préfet de département.

Les SDCI constituent la base légale des décisions de création, de modification de périmètre, des transformations d'EPCI ainsi que des créations, transformations, suppressions et fusions de syndicats mixtes ou de syndicats de communes. Les projets de schéma seront publiés à la fin du mois d'avril 2011 par les Préfectures de département. Les collectivités ont 3 mois à partir de leur publication pour se prononcer. Les retours des collectivités et les projets de schéma seront ensuite adressés aux Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI), qui auront 4 mois pour les amender. Les schémas seront arrêtés et publiés par les Préfets en décembre 2011 et réactualisés tous les 6 ans.

² Voir aussi l'atelier thématique n°3

→ Une modification de la répartition des compétences :

L'autre volet de la réforme potentiellement impactant pour les structures de gestion des milieux aquatiques concerne la répartition des compétences. Face à « *l'enchevêtrement des compétences et des financements croisés* » (Régions, Départements,...), la réforme vise également à « *clarifier les compétences des collectivités territoriales et l'encadrement des cofinancements* » par la suppression de la clause générale de compétences pour les échelons supérieurs aux communes et la spécialisation des compétences des Départements et des Régions.

Ainsi, les compétences attribuées à une collectivité le seront à titre exclusif en dehors du tourisme, du sport et de la culture qui resteront partagées entre les trois niveaux de collectivités. Notons que l'environnement et la gestion des milieux aquatiques ne font pas partie de ces cas « *exceptionnels* ». Ainsi, aucune collectivité ne pourra plus intervenir dans le domaine de compétence attribué à une autre collectivité.

Il sera néanmoins admis des exceptions à cette règle notamment par la délégation de compétence d'un échelon à un autre par l'intermédiaire de conventions d'objectifs à durée limitée, à la condition que l'échelon qui délègue ait approuvé un « *Schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services* ». Celui-ci fixe les conditions de délégation de compétences et organise les interventions financières de la Région et des Départements en matière d'investissements et de fonctionnement. Ces dispositions relatives aux compétences entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

→ La limitation des financements croisés Département/Région :

La réforme vise également les financements croisés entre Département et Région. Ainsi, le cumul de subventions versées par le Département et la Région sera, dans beaucoup de cas, interdit à partir du 1^{er} janvier 2015. Dans un premier temps, à partir du 1^{er} janvier 2012, la participation des Départements et des Régions sera limitée. Le Département pourra contribuer au financement des opérations de maîtrise d'ouvrage des communes et de leurs groupements tandis que les contributions de la Région se limiteront aux opérations d'envergure régionale après approbation du préfet.

Puis, à compter du 1^{er} janvier 2015, aucun projet ne pourra bénéficier d'un cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement accordées par un Département et une Région, hormis pour des petites communes ou EPCI ou si un « *Schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services* » a été adopté dans la région concernée.

→ Les implications pour les structures de gestion des milieux aquatiques :

Ainsi, certains syndicats de rivière existants pourraient être dissous si leur périmètre correspond à celui d'un EPCI à fiscalité propre, celui-ci récupérant alors les compétences du premier. À moyen terme, il semble que les syndicats intercommunaux soient voués à disparaître ou à faire évoluer leurs statuts en Syndicats mixtes fermés (SMF) ou ouverts (SMO). Cette réorganisation pose la question de la variabilité de l'organisation territoriale de la compétence de gestion des milieux aquatiques entre EPCI à fiscalité propre et organisations dédiées (syndicats).

L'ARPE PACA a tenté de déterminer les implications potentielles de cette réforme sur les structures de gestion de la Région PACA par un important travail de correction et de complément des fiches BANATIC (Base Nationale sur l'InterCommunalité). Cette base de données sur laquelle sont basés les SDCI n'identifie pas les compétences et outils de gestion des milieux aquatiques, au risque pour les structures de gestion des milieux aquatiques d'être concernées par des prescriptions de regroupement ou dissolution issues des SDCI.

L'ARPE travaille également autour de la problématique de la réorganisation des compétences et des interventions financières exercées par les Régions et les Départements. Les futures

contributions des départements ou des régions à la gestion des milieux aquatiques seront largement conditionnées par le redéploiement des politiques d'aides en fonction des compétences attribuées à chacun. Concernant les subventions, la fin ou la limitation des cumuls de financement doivent être anticipées par les structures de gestion des milieux aquatiques. Il est également probable que les contributions statutaires des Départements et des Régions dans les structures de type Syndicats Mixtes Ouverts soient conditionnées par les compétences exercées par chacun.

En conclusion, les pouvoirs publics doivent être interpellés sur les conditions d'efficacité de la gouvernance de l'eau et l'évolution des structures de gestion des milieux aquatiques. Depuis plusieurs années déjà, l'ARPE PACA par l'intermédiaire du RRGMA, appelle au renforcement de l'organisation territoriale actuelle, spécifique à la gestion des milieux aquatiques et basée sur des limites géographiques, les bassins versants, qui ne coïncident que rarement avec les périmètres administratifs des EPCI à fiscalité propre. Il est en effet nécessaire de conserver une certaine proximité avec les acteurs et un enracinement local en conservant une gouvernance locale à l'échelle de sous-bassins versants.

Il apparaît également important aujourd'hui de permettre la définition d'un socle de compétences obligatoires et de compétences optionnelles pour les structures de gestion. Cela afin d'éviter « *la dispersion des maîtrises d'ouvrage locales* » et préserver une approche globale de bassin versant. Il est enfin fondamental de limiter la dépendance des structures aux aides des partenaires institutionnels par l'attribution et la constitution de financements dédiés.

Ainsi, l'organisation de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques nécessite d'être basée sur des logiques de subsidiarité (principe de délégation verticale des pouvoirs et compétences) et non uniquement sur des logiques de répartition des compétences entre différents niveaux et types de collectivités.

→ Des réflexions sur la gouvernance de l'eau menées au sein du Comité de Bassin :

La loi d'engagement national pour l'environnement (LENE), également appelée Grenelle 2, a renforcé la notion d'EPTB afin de faciliter la mise en œuvre d'une intercommunalité de la gestion des milieux aquatiques. Deux articles sont à relever :

- ▶ article 153 : l'EPTB peut désormais mettre en œuvre les SAGE compris dans son périmètre à défaut de collectivités recouvrant ce même périmètre,
- ▶ article 155 : la possibilité est offerte aux EPTB de percevoir sur le périmètre du/des SAGE une majoration de la redevance sur les prélèvements perçue par l'Agence de l'Eau pour couvrir une partie de ses dépenses de fonctionnement (après avis conforme du Comité de Bassin).

La LENE implique donc la reconnaissance d'EPTB sur des bassins versants plus petits (échelle d'un SAGE) que ceux sur lesquels les EPTB sont actuellement reconnus et ainsi plus nombreux et dotés de moyens financiers renforcés.

Le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée engage actuellement une révision de sa « doctrine » en matière de reconnaissance de la qualité d'EPTB et de ses critères de délimitation afin de s'adapter aux évolutions du contexte législatif. Le Comité de Bassin de juillet 2011 donnera, en ce sens, des premières orientations.

Parallèlement, le Groupe Régional de l'Eau Rhône-Alpes (DREAL, Région, Agences de l'eau RM et LB) est également en train de produire un nouvel accord-cadre (2011-2014) afin d'assurer la complémentarité des actions menées au niveau régional. Dans ce cadre, il souhaite accompagner les réflexions, tant au niveau du bassin qu'à un niveau plus local, en matière de structuration des collectivités gestionnaires des milieux aquatiques.



PARTIE II : ATELIERS THÉMATIQUES

Les ateliers thématiques sont des temps de travail collectif qui rassemblent les adhérents de l'ARRA dans le but d'échanger sur un sujet technique ou en lien avec la vie de l'association.

Cette démarche ascendante permet l'expression et la traduction des besoins des adhérents. L'objectif est de renforcer, favoriser et améliorer l'implication bénévole des adhérents en les confortant dans leur rôle d'acteurs et de moteurs du développement de l'ARRA (Cf. Schéma d'orientation).

Les adhérents se sont répartis dans les quatre ateliers thématiques proposés.

Atelier 1 : « Médiation et dialogue territorial »

Rapporteur : Hervé CALTRAN

Les territoires sont confrontés à de multiples enjeux (développement économique, protection de l'environnement, urbanisation croissante, etc.) qui contribuent à accroître les conflits d'usage tandis que, dans le même temps, les différents acteurs des territoires prennent davantage part au débat public. Une démarche de dialogue territorial et de médiation est alors nécessaire.

Il s'agit d'une problématique importante du travail quotidien des chargés de mission et techniciens de structures gestionnaires de cours d'eau, parfois confrontés à des problématiques de territoire, à des jeux d'acteurs ou à des situations de conflits nécessitant la mise en place d'outils de dialogue et de médiation.

Face à ces enjeux, des besoins de formation ont émergé chez les acteurs de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques. Des formations sont aujourd'hui proposées par divers organismes. L'Association Rivière Rhône Alpes a été sollicitée par ses adhérents pour mener, elle aussi, des actions sur ce thème très spécifique.

L'objectif de cet atelier a été dans un premier temps d'identifier les attentes des gestionnaires en termes de connaissances et d'outils de médiation et de concertation afin de préciser les besoins de formation des participants. Dans un second temps, les participants ont pu proposer des pistes d'actions à mener dans les années à venir (journées techniques, cahier technique, nouvelle rubrique dédiée à la thématique sur le site web, etc.) et déterminer un contenu possible des actions précédemment proposées.

Axe 1 : Identification des besoins des gestionnaires et de leurs attentes en termes de formation

✓ Attentes des gestionnaires :

Les participants ont fait part de leurs interrogations en matière de dialogue territorial et de médiation.

D'un point de vue pratique, ils souhaitent savoir comment intégrer le dialogue territorial dans un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et connaître les points importants à intégrer dans les CCTP.

Les participants s'interrogent aussi sur la nécessité des outils de médiation dans les dossiers sommaires des contrats de rivière et sur les subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau et de la Région en matière d'outils de médiation.

Plus généralement, le besoin d'information et de formation se fait sentir en ce qui concerne les techniques de médiation et de dialogue territorial.

Comment concilier le temps de la concertation avec les échéances imposées ? Comment adapter son langage en fonction du public visé ? Comment donner la parole à ceux qu'on entend le moins ? Comment éviter la surreprésentation ? Quels outils de médiation existent et à quel

moment de la médiation faut-il les utiliser ? Faut-il adapter les outils en fonction des thématiques ? Quelle est la fréquence acceptable de la concertation pour ne pas lasser les participants ?

Les participants s'interrogent aussi sur la problématique de la médiation dans les territoires orphelins ou fortement conflictuels de type agricole. Quelle gouvernance sur les territoires orphelins, comment démarrer une démarche de concertation ? Comment aller plus loin que les considérations matérielles (création de digue) ? Comment gérer en particulier la médiation avec le monde agricole ?

Au niveau départemental, les participants relèvent que le Conseil Général de l'Isère a fait remonter son besoin de formation en matière de concertation sur les territoires orphelins.

✓ **Actions existantes en termes de médiation et de dialogue territorial :**

Les participants relèvent que le thème de la médiation et du dialogue territorial est déjà traité par certains acteurs. En effet, le CPIE des Pays de Savoie propose actuellement des formations de 7 jours fractionnés, animées par 2 personnes et consacrées au thème : « La conduite de cycles de formation au dialogue territorial et à la médiation ». Ces formations ont pour objectif d'expliquer comment monter un projet sur un territoire qui puisse recevoir l'adhésion des acteurs locaux mais aussi de présenter les outils de médiation existants.

Le CPIE des Pays de Savoie fait partie du groupe Concerto. Il s'agit d'un groupe de professionnels de la médiation qui invite les collectivités à impliquer les acteurs de leur territoire. Concerto regroupe l'ensemble des CPIE de la Région Rhône-Alpes, l'AFIP, GEYSER et l'association « Au champ des possibles ».

Le réseau Bourgogne Franche-Comté a également organisé deux journées sur le thème de la médiation et du dialogue territorial. Les matinées ont été consacrées à des retours d'expérience et les après-midi à des sorties « terrain ».

Axe 2 : Identifier le rôle de l'ARRA dans la démarche et le contenu de ses actions

Les participants ont identifié plusieurs possibilités pour l'ARRA afin d'aborder la question de la médiation et du dialogue territorial :

- ▶ Relayer la demande de formation professionnelle,
- ▶ Collaborer avec le CPIE pour l'organisation d'une journée regroupant seulement des gestionnaires de milieux aquatiques,
- ▶ Organiser des journées techniques : une journée devrait être suffisante pour la vulgarisation : échanges d'expériences et interventions d'un professionnel de la formation (1 à 2h). Le professionnel pourrait présenter les tenants et aboutissants de la médiation et du dialogue territorial et un bureau d'études pourrait présenter des méthodes de travail, une réflexion pourrait être menée sur l'intégration de la médiation dans les cahiers des charges,
- ▶ Proposer des pêches aux cas pratiques sur la médiation,
- ▶ Se faire le relais des territoires orphelins : des chargés de mission et techniciens de structures gestionnaires, potentiellement accompagnés d'élus, pourraient aller rencontrer des élus et acteurs locaux sur ces territoires pour expliquer la démarche de dialogue territorial et son importance dans la bonne gestion des milieux aquatiques. L'ARRA pourrait être un relais pour les territoires orphelins en mobilisant ces acteurs,
- ▶ Faire de la bibliographie et mettre en ligne sur le site web dans l'espace ressource les nombreux ouvrages existants sur le sujet de la médiation et du dialogue territorial,
- ▶ Mise en ligne de Cahiers des Clauses Techniques Particulières intégrant le dialogue territorial sur le site web de l'ARRA.

Atelier 2 : « Création d'une plaquette de communication »

Rapporteur : Alexandre LAFLEUR

Suite à l'étude bilan menée en 2008, l'Association Rivière Rhône Alpes souhaite améliorer sa communication, à destination de ses adhérents mais également d'autres acteurs intervenant de près ou de loin dans la gestion des milieux aquatiques et de l'eau. L'objectif est d'améliorer sa visibilité auprès des différents acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau ainsi que la lisibilité de ses actions et de son rôle.

Pour cela, plusieurs outils ont déjà été développés et ont fait preuve de leur efficacité (site web, « Libre Cours »). L'ARRA souhaite maintenir cette dynamique, continuer à développer ses outils et se doter de nouveaux vecteurs de communication.

Il est pour cela proposé que l'ARRA se dote d'une plaquette de communication, format davantage adapté à une communication directe (distribution) et à la promotion de ses activités auprès de publics plus difficiles à sensibiliser avec les outils déjà existants (élus). Il s'agirait donc de réaliser un document professionnel.

Les objectifs initiaux de cet atelier consistaient à :

- ▶ déterminer une trame globale et plusieurs grandes rubriques,
- ▶ faire des propositions en termes de contenu et d'illustrations à partir d'un format prédéfini,
- ▶ faire des propositions techniques quant aux moyens de réalisation : échanges des expériences des participants en la matière / Formation d'un groupe de travail ? / Appel à un prestataire pour le maquettage ou réalisation par un bénévole ? / Quels outils utiliser ?...

Avant de réfléchir à un modèle de plaquette ainsi qu'à son contenu, les participants ont souhaité redéfinir les objectifs de communication de l'ARRA.

Axe 1 : Identifier le besoin de création d'un outil de communication supplémentaire :

L'objectif est de développer un outil de communication différent du site web et de Libre Cours. Le site web est un bon outil pour plusieurs types de public :

- ▶ Des professionnels de la gestion des milieux aquatiques ou non, souhaitant se renseigner sur un sujet précis (journées techniques, thématique traitée dans le forum, ...),
- ▶ Des professionnels (collectivités ou bureaux d'études) déjà en lien avec le réseau et qui souhaiteraient découvrir l'association, ses activités voire les principaux avantages d'une adhésion.

Toutefois, le site web ne permet pas à quelqu'un extérieur au réseau ou à un élu de découvrir de manière succincte et condensée l'association et les avantages d'une adhésion à l'ARRA. Le site web ne permet donc peut-être pas assez de faire connaître l'ARRA à un nouveau type de public et de sensibiliser des publics plus difficiles (élus).

Libre Cours est un outil qui vise à présenter les actualités du réseau des gestionnaires de milieux aquatiques en général et n'est pas seulement axé sur les actions de l'ARRA. Certains articles visent à présenter l'Association et ses actions, proposent des appels à cotisation mais Libre Cours ne permet pas de découvrir de manière synthétique l'ARRA. De plus, cette lettre d'information n'est envoyée qu'à la liste de diffusion de l'ARRA ainsi qu'aux personnes s'étant inscrites en ligne.

Les participants relèvent donc le manque d'une présentation synthétique et condensée de l'Association et des avantages d'une adhésion.

Axe 2 : déterminer les objectifs que se fixe l'ARRA en termes de communication :

Il ressort du Schéma d'Orientation que l'ARRA doit améliorer sa visibilité auprès des différents acteurs de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau ainsi que la lisibilité de ses actions et de son rôle.

Les participants se demandent quel est l'objectif actuel du plan de communication de l'ARRA : faire connaître, faire adhérer ou les deux ? La question du public visé se pose aussi : public difficile à sensibiliser de type « élus », personnes extérieures au réseau, ou les deux ?

Les participants pensent que ces objectifs ne sont pas assez précis et qu'avant de créer un outil de communication supplémentaire de type « plaquette », il convient de définir un nouveau plan de communication.

Pour cela, les participants proposent la **création d'un groupe de travail** consacré à un nouveau **plan de communication** de l'ARRA. Avant de créer une plaquette, il est très important de définir son objectif. Cela permettra par la suite de définir le public visé. L'objectif est-il de faire du « marketing » ou seulement d'informer différents publics ? Les participants proposent ainsi que le groupe de travail redéfinisse les objectifs de la plaquette ainsi que le public visé.

Axe 3 : Premières réflexions autour de la plaquette de communication :

Même si les objectifs de communication de l'ARRA doivent être redéfinis, notamment en ce qui concerne la pertinence d'une plaquette de communication, les participants ont émis plusieurs propositions concernant la forme ainsi que le contenu de la plaquette, selon différents publics cible, dont notamment :

- ▶ Les adhérents qui souhaitent se tenir informé des actualités,
- ▶ Les non adhérents proches du réseau qui souhaitent se tenir informé,
- ▶ Les personnes souhaitant adhérer ou faire adhérer leur structure,
- ▶ Les élus,
- ▶ Autres...

Le(s) public(s) visé(s) risque(nt) d'être vaste et chaque type de public recherchera des informations différentes. La plaquette doit donc être adaptable à chaque type de public. Pour cela, les participants proposent de créer une pochette dans laquelle puissent être glissés divers documents qui pourront être mis à jour régulièrement.

Parmi ces documents pourront ainsi figurer :

- ▶ Présentation globale de l'Association et des avantages à adhérer,
- ▶ Liste des adhérents,
- ▶ Liste et coordonnées des membres du Conseil d'Administration,
- ▶ Les projets en cours,
- ▶ Autres...

La présentation globale de l'association pourra être différente en fonction du public visé. Un élu ne sera pas forcément intéressé par les mêmes avantages qu'un chargé de mission ou qu'une personne à la recherche d'un emploi.

Les participants proposent que le groupe de travail décide d'un ensemble de documents « type » à intégrer à la pochette en fonction du public visé et rédige une présentation globale de l'association adaptée à chaque type de public.

La pochette contenant ces documents peut se présenter sous plusieurs formes mais les participants s'accordent à dire qu'elle ne doit pas être trop chargée :

- ▶ pochette presque vierge avec sur la première page le logo et le nom de l'ARRA et sur la deuxième page les coordonnées,
- ▶ pochette plus complète avec le logo et le nom sur la première page, une présentation générale de l'association et des blocs d'actions sur les autres pages.

S'il est décidé de créer une pochette avec des informations dessus, ces dernières ne doivent pas être trop synthétiques pour ne pas que les lecteurs ratent des informations. Le contenu doit être redéfini par le groupe de travail.

Les participants se sont également interrogés sur les modalités de distribution de cette plaquette de communication :

- ▶ envoi lors de chaque adhésion ?
- ▶ envoi lors de chaque ré-adhésion en se contentant de distribuer les documents d'accompagnement actualisés contenus dans la plaquette ?
- ▶ lors des journées techniques et des pêches aux cas pratiques (dans ce cas donner des consignes de distribution afin que les participants à ces évènements ne s'en servent pas de pochette « fourre-tout ») ?
- ▶ sur demande ?
- ▶ à un public ciblé par le futur plan de communication défini par le groupe de travail ?
- ▶ autres occasions... ?

Les participants estiment que la durée de vie de ce type de document est généralement faible étant donné la rapidité d'évolution des technologies numériques et graphiques ainsi que des besoins de l'ARRA en termes de communication.

Atelier 3 : « Réforme des collectivités territoriales : changement et croisements des compétences – Quel positionnement pour l'ARRA ? »

Rapporteur : Alice PROST

La réforme des collectivités territoriales engendrera dans les prochaines années une modification importante de la structuration des collectivités territoriales et de leurs compétences. Entre autres conséquences, la rationalisation de la carte intercommunale par l'intermédiaire des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) implique une suppression de certains syndicats intercommunaux et mixtes devenus obsolètes et le transfert de leurs compétences à des EPCI à fiscalité propre (Communautés de communes, urbaines ou d'agglomération).

Par ailleurs, la suppression de la clause générale de compétences engendre une spécialisation des compétences des Départements et des Régions et leur prochaine redistribution entre Régions, Départements, Métropoles et Pôles Métropolitains (nouveaux échelons).

Quel avenir pour les syndicats de rivière ? Quelle place pour les compétences « *Eau* » et « *Environnement* » ? Quel avenir pour la politique de l'eau et pour les financements des actions menées par les structures locales ?

Les réseaux d'acteurs de PACA (RRGMA) et de Languedoc-Roussillon (ARLR) effectuent depuis plusieurs années un travail de sensibilisation des collectivités et d'élaboration de nouvelles propositions en faveur d'une organisation cohérente de la gestion des milieux aquatiques.

Suite à la présentation de la réforme, de ses implications et des évolutions à venir en termes de gouvernance par le RRGMA PACA et les discussions du matin, cet atelier a vocation à compléter les échanges et proposer des pistes d'action et de réflexion à l'ARRA et aux partenaires techniques et financiers.

Le schéma d'orientation voté en 2009 prévoit que l'ARRA doit « *développer ses capacités de mise en débat, d'interpellation, de proposition et d'expertise technique (...) concernant les politiques publiques de gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau* ». Cet atelier s'inscrit donc dans cette logique.

Objectifs de cet atelier :

- ▶ Sonder les adhérents présents sur les besoins d'information et éventuelles craintes vis-à-vis de ces futures évolutions,
- ▶ Sonder les adhérents sur leurs attentes par rapport au rôle et au positionnement de l'ARRA vis-à-vis de la réforme et des politiques publiques en général (remontée des besoins et attentes aux institutions, interpellation des pouvoirs publics, pétitions, etc.),
- ▶ Déterminer plusieurs pistes d'action et de positionnement pour l'ARRA qui seront votées lors de la restitution en plénière.

Plusieurs problématiques émergent des débats, en lien direct avec la réforme des collectivités territoriales mais aussi plus largement avec la gouvernance de l'eau.

Axe 1 : Une possible remise en cause de la politique de financement des postes

Un récent rapport de la Cour de Comptes remet en cause l'efficacité du financement des postes de chargés de mission, techniciens de rivière, etc. au sein des structures gestionnaires de milieux aquatiques par rapport aux objectifs de l'Agence de l'Eau. Les participants s'inquiètent, de ce fait, du financement de leur poste.

Ils se demandent si les structures peuvent fonctionner sans le financement des postes de technicien de rivière et de chargé de mission et s'inquiètent de la remise en cause des autres postes d'animateurs plus spécifiques (agriculture, pesticides,...). Les participants relèvent qu'il est actuellement très difficile pour leurs structures d'être autonomes sur les dépenses de fonctionnement, surtout en ce qui concerne les postes.

L'Agence de l'Eau précise toutefois qu'aucune décision n'est prise actuellement et que, s'il doit y avoir une évolution dans le financement des postes, elle aura lieu avec la mise en œuvre du 10^{ème} programme. Les participants estiment néanmoins qu'il sera trop tard pour se mobiliser au 1^{er} juin 2013 et que les réflexions et actions doivent être mises en œuvre dès aujourd'hui. Ils concluent aussi que sans moyens humains, il ne sera pas possible de tenir les objectifs de la DCE.

Axe 2 : Les ressources financières des structures de gestion et leur indépendance

Les participants estiment qu'il est aujourd'hui nécessaire de s'interroger et de réfléchir aux ressources financières des syndicats de rivière. Ces structures ne bénéficient pas de contributions financières directes. Leurs ressources financières sont issues des budgets globaux, communes et EPCI adhérent par l'intermédiaire de contributions fixées selon une clé de répartition variable selon le contexte local. N'ayant pas une fiscalité propre, ces collectivités ne sont pas autonomes et sont devenues dépendantes des subventions des partenaires techniques et financiers.

Les participants estiment que l'efficacité de la gestion globale de l'eau et des actions menées par les collectivités dans les années à venir dépend étroitement de leurs possibilités d'autofinancement et d'une certaine indépendance financière. Il leur paraît ainsi important que le législateur et les décideurs politiques nationaux et locaux se donnent les moyens d'appuyer la politique de l'eau en développant les capacités des structures de gestion à autofinancer, en premier lieu leurs postes et, à terme, leurs actions.

De nombreuses pistes sont évoquées par les participants telles que :

- ▶ La création de nouvelles contributions indirectes par un impôt communal spécifique pour faire contribuer le citoyen aux actions du syndicat (exemple du bassin de la Reysouze).

- ▶ Un système de dotation avec la création d'une taxe de riveraineté ou d'une taxation liée à la problématique « *inondations* ».
- ▶ Une redevance pour service rendu à percevoir auprès des propriétaires riverains. Cette mesure est délicate à mettre en place car le riverain n'est pas le seul bénéficiaire du service rendu.

Les participants estiment que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques doit faire l'objet du même traitement que pour le droit de l'urbanisme dans lequel des ressources financières sont prévues. Cela ne pourra se faire qu'avec un soutien politique fort.

Axe 3 : La gouvernance de l'eau : labellisation, reconnaissance et compétences spécifiques

L'ARPE PACA a développé il y a plusieurs années déjà la notion d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) avec l'idée de faire reconnaître des structures de gestion des milieux aquatiques possédant un ancrage local fort par un statut spécifique reconnu dans le code de l'environnement sous la forme d'un nouveau label.

Ce label n'exclut pas celui d'EPTB concernant des structures à une échelle plus large. L'objectif est entre autres de faire reconnaître les structures locales de bassins versant pour leurs spécificités et de permettre un mode de gouvernance plus efficace, à une échelle cohérente et dans un lien de subsidiarité entre EPAGE et EPTB.

Une importante réflexion a été menée autour de la définition de compétences obligatoires et optionnelles, spécifiques à ces structures labellisées ainsi que sur le développement de ressources financières propres. Les participants estiment que la mise en place d'un lien de subsidiarité entre ces deux niveaux d'intervention, l'EPTB ayant davantage un rôle de coordination et de mutualisation de moyens (SIG, communication, etc.), l'EPAGE ayant un rôle de maître d'ouvrage études et travaux, peut être intéressante.

La LENE (loi dite « *Grenelle 2* ») n'a pas reconnu le label EPAGE et a renforcé le label EPTB. Mais les réflexions en cours au sein du Comité de Bassin et du ministère s'orientent dans un sens relativement proche des préoccupations portées par l'ARPE PACA. Néanmoins, l'articulation de cette révision de la gouvernance de l'eau en parallèle à la réforme des collectivités territoriales pose de nombreuses questions et risque d'être bloquée ou remise en cause par certains aspects de la réforme.

Car si selon les départements et les préfetures, les raisonnements ne seront pas les mêmes et l'application de la loi de réforme sera plus ou moins stricte, d'éventuelles fusions ou dissolutions de syndicats, la récupération de compétences par des communautés d'agglomération ou la suppression de la clause générale de compétences, sont autant de points potentiellement problématiques localement mais également à l'échelle du bassin RM&C.

En conclusion : Les actions à mettre en œuvre par l'ARRA

Les participants souhaitent donc qu'à l'instar de l'ARPE PACA, l'ARRA participe aux réflexions actuelles par la mise en place de différentes actions. Ils constatent que les structures gestionnaires de milieux aquatiques sont peu représentées politiquement et n'ont que peu d'influence sur les instances décisionnaires. Les participants relèvent par conséquent qu'il serait pertinent pour l'ARRA et les autres réseaux d'acteurs d'accentuer leur lobbying politique. En effet, les élus ont un poids très important dans les décisions prises en Comité de Bassin³ et au sein des CDCI.

De la même manière que le RRGMA, l'ARRA peut donc être un acteur pertinent pour relayer les craintes des gestionnaires auprès des ministères, du Groupe Régional de l'Eau et des élus.

³ La liste des membres du comité de bassin est disponible sur le site de l'Agence de l'Eau RM&C : www.eaurmc.fr

Dans cette optique, les participants proposent plusieurs étapes :

- ▶ Dans un premier temps, en prévision d'une réunion entre le ministère et l'ARPE PACA notamment, le 20 avril 2011, l'ARRA réalisera un inventaire des structures gestionnaires et de leurs compétences à partir de ses propres données. Ce document sera relayé au RRGMA afin de compléter les informations présentées au cours de cette réunion. Il permettra également de déterminer d'éventuelles différences significatives entre régions. Ces informations pourraient également participer à compléter le fichier BANATIC actuellement très imprécis.

Info Post AG : un tableau récapitulatif des structures gestionnaires de milieux aquatiques en Rhône-Alpes précisant leurs principales compétences, leurs formes juridiques et leurs procédures de gestion a été transmis au RRGMA le vendredi 15 mai.

- ▶ Dans un second temps, il est décidé que l'ARRA alertera les Préfets sur la nécessité de conserver et de favoriser une politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. Le RRGMA propose à l'ARRA de se baser sur le courrier et la note d'information envoyée aux Préfets de PACA. Au-delà du porté à connaissance, il s'agit de préciser les raisons de la spécificité des syndicats de rivière en tant que collectivités territoriales agissant à une échelle pertinente en fonction de leurs compétences. Cette lettre sera adressée en copie à toutes les structures locales de la Région pour qu'elles puissent la relayer, si elles le souhaitent, lors de la phase de consultation sur les schémas. En plus d'expliquer les tenants et aboutissants de la réforme, une note pourrait préciser aux syndicats l'importance d'une mobilisation et les risques encourus. Cette note d'information devra aussi être adressée en copie au Comité de Bassin et au Comité Départemental. L'ARRA devra être très réactive à ce sujet car les structures concernées auront trois mois pour se prononcer sur le projet de SDCI.

Info Post AG : un courrier aux Préfets a été envoyé par l'ARRA le 22 avril, accompagné d'une note d'information et d'un tableau récapitulatif des structures gestionnaires de milieux aquatiques par département précisant leurs principales compétences, leurs formes juridiques et les procédures de gestion mises en œuvre sur leur territoire. Une copie a été adressée à chaque Conseil Général, à l'Agence de l'Eau, la Région, la DREAL et la Préfecture de Bassin.

- ▶ Ensuite, il est proposé que l'ARRA identifie les élus moteurs en Rhône-Alpes ainsi que les parlementaires pour leur relayer les informations tirées de ce premier état des lieux et, plus généralement, les éléments issus des débats ayant eu lieu au cours de cette Assemblée Générale. Il est également envisagé d'inciter les élus moteurs en PACA à entrer en contact avec les élus de Rhône-Alpes afin de les sensibiliser à la problématique.
- ▶ Compte tenu de l'apparent intérêt du ministère pour un diagnostic similaire à celui réalisé en PACA sur le nombre de structures, leurs compétences, leurs ressources, etc. les participants proposent à l'ARRA de travailler sur une étude de ce type afin d'alimenter le débat et les réflexions en cours au sein des instances décisionnelles.
- ▶ En dernier lieu, le RRGMA envisage d'organiser un colloque national regroupant les parlementaires et principaux élus autour du sujet de la gouvernance de l'eau. L'ARRA aidera le RRGMA à l'organiser.

Info Post AG : L'idée d'un colloque national a été écartée par le Ministère pour cause d'élections présidentielles en 2012.

L'ARRA a ainsi un rôle d'information, de synthèse à l'échelle régionale et de lobbying politique auprès des décideurs.

Atelier 4 : « Actions et thématiques futures »

Rapporteur : Sylvie DUPLAN

Chaque année, l'ARRA propose à ses partenaires techniques et financiers un programme d'activité annuel basé sur les besoins et les attentes de ses adhérents. La vocation première de l'association est de répondre aux besoins de ses membres. C'est pourquoi ceux-ci sont consultés chaque année afin de participer à l'élaboration du programme et faire part de leurs préoccupations.

En 2010, par exemple, la consultation des adhérents a fait ressortir des thématiques telles que la « *Gestion quantitative de la ressource en eau* », les questions de la « *Continuité écologique* », de la « *Restauration hydromorphologique* » ou encore de la réalisation des « *Travaux en rivière* ». Ces thématiques ont été intégralement ou partiellement reprises dans le programme d'activité 2011 ou sont déjà traitées par l'intermédiaire du programme 2010.

Le schéma d'orientation voté en 2009 prévoit que l'ARRA doit « *faciliter, améliorer et développer la prise en compte des besoins des adhérents en favorisant leur expression et leur traduction concrète en impliquant davantage les membres dans la préparation du programme d'activité de l'année suivante (...)* ».

En accord avec ce schéma d'orientation, cet atelier avait pour objectif de sonder les adhérents sur leurs besoins et leurs attentes en termes de thématiques à traiter au cours des années à venir en définissant les thèmes prioritaires. Pour chaque thématique, les participants ont aussi été incités à identifier les modalités d'action les plus adaptées à chaque thématique : journées techniques, cahier technique, pêches aux cas pratiques, rubrique sur le site web, etc.

Enfin, cet atelier avait pour objet d'identifier les points d'amélioration à apporter aux différentes actions menées par l'ARRA (journées, cahiers, site web, etc.).

Les participants ont relevé différents thèmes qui pourraient être abordés par l'ARRA pour le programme 2012 :

1) Gestion des pollutions toxiques

Les participants proposent que l'ARRA organise une journée technique d'information et d'échanges consacrée au thème de la gestion des pollutions toxiques. Une présentation des différentes formes de pollutions à la fois urbaines et industrielles (PCB, pesticides, métaux...) et leurs incidences sur les milieux aquatiques pourrait être présentée. Le thème de la continuité écologique face aux pollutions pourrait aussi être abordé sous la problématique : *comment reconnecter des populations contaminées et « propres »* ? La gestion des sédiments pollués serait aussi un aspect pertinent à traiter lors de cette journée.

Une partie de la journée serait consacrée à des retours d'expérience d'opérations collectives de type diagnostics de pollutions (voirie urbaine et industrielles) ou plans de gestion différenciée. Ces opérations ont déjà été réalisées sur le bassin versant du Lac du Bourget et sur le territoire de Saint Etienne Métropole. Des retours d'expérience sur la création de postes dédiés aux pollutions toxiques pourraient aussi être intéressants.

2) Gestion des zones humides

En 2009, l'ARRA a organisé une journée technique et une sortie terrain intitulées « *Prendre en compte les zones humides dans la gestion des territoires* ». Les participants souhaiteraient que soit organisée une nouvelle journée consacrée à la gestion de zones humides ordinaires. Les solutions proposées devront être très opérationnelles. Un point sur l'inventaire des zones humides et sur ses finalités devra être réalisé. Des retours d'expérience de travaux de restauration pourront aussi être présentés.

Au cours de cette journée, les liens entre zones humides et agriculture de type contrat avec agriculteurs, partenariats, labels pourront être abordés.

3) Gestion des milieux aquatiques dans les secteurs urbains et périurbains

Les participants proposent l'organisation d'une journée consacrée au lien entre gestion des milieux aquatiques et urbanisation dans des secteurs très contraints avec beaucoup de pression. Un guide technique de l'Agence de l'Eau RM&C intitulé « *SDAGE et Urbanisme : comment concilier urbanisation et gestion de l'eau ?* » vient d'être édité dernièrement. Il pourrait servir d'appui à l'organisation de cette journée technique.

Info Post AG : L'Association Rivière Languedoc Roussillon se propose d'organiser une 3ème journée interrégionale dédiée à la thématique dans le cadre du partenariat interréseaux en fin d'année 2011.

4) SIG

Un groupe de travail a été composé l'an dernier autour du SIG. Faute de temps, il n'a pas produit de documents. Les participants estiment qu'une journée « *géomatique* » pourrait être organisée avec des retours d'expérience de structures ayant mis en place une compétence SIG. La question de la mutualisation de la compétence SIG entre plusieurs structures pourrait aussi être abordée.

5) Géomorphologie et restauration

Les participants s'interrogent sur les liens entre la restauration hydroécologique et hydromorphologique. *Comment allier la restauration physique et les habitats ?* Une journée pourrait être organisée autour de cette problématique. Des plans de restauration des fonctionnalités (sédiments et habitats) pourraient être présentés en insistant sur des actions concrètes (*quels travaux réaliser en fonction du type géographique et de la typologie de cours d'eau ?*). La question des indicateurs, du suivi scientifique et du dimensionnement des travaux devra alors être abordée. Cette journée pourra aussi être l'occasion de rappeler l'existence et le fonctionnement des outils d'acquisition foncière.

L'objectif général de la journée sera d'aider les participants à mieux comprendre le lien entre hydromorphologie et qualité de l'eau et des habitats mais également de mettre en évidence que la mise en œuvre de travaux d'hydromorphologie ne garantit pas de retrouver une bonne qualité des habitats.

6) Quelles perspectives après un contrat de rivière ? Quelles suites, quelle pérennisation pour les démarches locales ?

De nombreuses études bilan ont été réalisées par les syndicats et tous ne se sont pas lancés dans un deuxième contrat de rivière. Un retour d'expérience des structures sans contrat et un panel de leurs modes d'action pourraient être abordés lors d'une journée. Elle pourrait aussi être l'occasion de discuter des modes de pérennisation des structures (financement, postes, soutien politique) et des perspectives en la matière. Enfin, cela pourrait permettre d'établir un bilan des forces et faiblesses des contrats de rivière évalués.

7) Gestion des inondations

Les participants recherchent des exemples de mise en place de limnimètres (prévision, prévention, surveillance) simples à utiliser, ainsi que des retours d'expérience sur le lieu d'installation de l'appareil, le personnel et l'équipement nécessaire, l'organisation, les astreintes et la télétransmission.

Une réflexion sur les plans communaux de sauvegarde à l'échelle intercommunale pourrait aussi être menée en insistant sur la place des syndicats de rivière dans ces plans.

8) Partenariat entre le monde de la recherche et les structures de gestion

Les participants proposent que l'ARRA crée davantage de partenariats avec le monde scientifique pour soutenir et accompagner des partenariats directs entre syndicats de rivière et chercheurs (suivi de thèses, sites expérimentaux) autour de projets de recherche appliquée sur des « *petits* » bassins versants. Les grands programmes de recherche concernent aujourd'hui les grands fleuves et parfois leurs principaux affluents mais rarement des bassins versants plus petits mais sur lesquels les besoins sont également importants en termes de connaissance et d'expérimentation.

9) La place des syndicats de rivière dans la gestion des actions agricoles

Les participants s'interrogent sur le rôle des syndicats dans le monde agricole. Ils se demandent si les syndicats doivent avoir des missions et des techniciens agricoles. Si oui, quelle serait la légitimité de ces techniciens et ces postes pourraient-ils être financés ?

Les participants proposent que l'ARRA fasse une enquête autour de cette question en recherchant la position des élus et des syndicats à ce sujet. Des exemples réussis de postes agricoles pourraient être recherchés.

10) Assistance juridique

Les structures de gestion des milieux aquatiques sont en permanence confrontées à des questions juridiques (assistance à maîtrise d'ouvrage, marchés publics, problématique de responsabilité...) et elles ne possèdent pas toutes les compétences juridiques au sein de leur structure pour traiter ces problématiques et agir dans un cadre légal sécurisé.

À la demande d'un syndicat de rivière adhérent, les participants proposent que l'ARRA engage une réflexion autour de la mutualisation d'un poste de juriste entre plusieurs structures. Ce poste de juriste pourrait aussi être créé au sein de l'ARRA afin de réaliser des prestations juridiques auprès des collectivités.

La création d'un tel service nécessite de bien définir les besoins des structures en matière juridique et de préciser le cadre légal dans lequel pourraient être réalisées ces prestations.

Une enquête pourrait être réalisée auprès des structures pour identifier leurs besoins.

Info Post AG : une analyse juridique a été réalisée au sein de l'ARRA afin de déterminer les différentes possibilités pour l'association (mutualisation de poste, prestation juridique, etc.). Cette étude consistait à définir le cadre légal dans lequel pourrait s'inscrire cette démarche ainsi que les besoins des structures en la matière.

Il en ressort notamment l'impossibilité pour l'association de donner des consultations juridiques et la possibilité de réaliser de l'information uniquement à caractère documentaire et à titre gratuit (veille juridique, conventions types,...).

Liste des participants à l'Assemblée Générale 2011

NOM	ORGANISME	VILLE PRO	TEL PRO	MAIL PRO
Julie ANIEL	Communauté de l'Agglomération d'Anney (C2A)	74007 ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	aniel@agcd-annevy.fr
Rodrigue BARJON	Syndicat Mixte Loire Toranche (SMAELT)	42100 FEURS	06 34 43 35 97	technicien_smaelt@yahoo.fr
Stéphanie BESSON	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	stephanie.besson@eaumc.fr
Elisabeth BRAZIER	URCPIE Rhône-Alpes	01960 PERONNAS	04 74 42 86 25	urcpie.eau@orange.fr
Betty CACHOT	Syndicat Brévenne-Turdine (SYRIBT)	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 86	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr
Hervé CALTRAN	Communauté Urbaine de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 89 80	hcaltran@grandlyon.org
Maxime CHATEAUVIEUX	Syndicat du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL)	74890 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	technicien.symasol@orange.fr
Anne CITTERIO	Syndicat du Pays de Maurienne	73303 ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 64 12 48	riviére@maurienne.fr
Julien CORGET	Syndicat Mixte Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 69	icorget@veyle-vivante.com
Julie COUVE	Syndicat Brévenne-Turdine (SYRIBT)	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	
Caroline CROZET	Syndicat Rivières des 4 Vallées (SR4V)	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	c.crozet-riv4val@orange.fr
Céline DECHAVANNE	Syndicat du Somin et de ses Affluents (SYMISOA)	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	c.dechavanne@symisoa.fr
Pierre-François DELSOUJ	Syndicat Ardèche - Isère - Drôme (SMIRCLAD)	38550 SABLONS	04 74 84 24 63	smirclad@wanadoo.fr
Thibault DENEUVILLE		38340 MOIRANS	06 34 66 01 56	thibault.deneuville@gmail.com
Jérôme DERIGON	Syndicat du Sornin et de ses Affluents (SYMISOA)	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	j.derigon@symisoa.fr
Guillaume DESSUS	Syndicat du Durgeon et de ses affluents (SMETA)	70000 VESOUL	03 84 97 49 08	guillaume.dessus@vesoul.fr
Mathilde DUPERRET	TARVEL - Espaces Verts	69511 VAULX EN VELIN Cedex	04 78 79 39 21	m.dupernet@tarvel.fr
Alain DUPLAN	Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain (BVBVA)	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-adjduplan@wanadoo.fr
Sylvie DUPLAN	Syndicat du Haut-Giffre (SIVM Haut Giffre)	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.giffre@orange.fr
Cyril FREQUELIN	Syndicat du Lange et de l'Oignin (SIVU Lange Oignin)	01460 MONTREAL LA CLUSE	04 74 12 93 68	c.frequelin@haut-bugey.com
Pierre GADIOLET	Syndicat Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA)	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	04 74 67 06 19	contrat.riviere-azergues@wanadoo.fr
Elisabeth GALLIEN	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 27 86 64 11	elisabeth.gallien750@orange.fr
Valérie GENERET	Syndicat Brévenne-Turdine (SYRIBT)	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	v.generet@cc-pays-arbresle.fr
Guillaume GILLES	BURGEAP	69425 LYON Cedex 03	04 37 91 20 50	g.gilles@burgeap.fr
Jean-François GOMES	AD Isère Drac Romanche	38000 GRENOBLE	04 76 48 81 00	gomes.ad.sere@wanadoo.fr
Pierre GOTTELAND	CRISE	73000 CHAMBERY	04 79 44 30 69	pierre.gotteland@sfr.fr
Anne-Fleur GRAND	Syndicat Brévenne-Turdine (SYRIBT)	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 85	
Anrabel GRAVIER		38140 BEAUCROISSANT	04 76 37 16 99	cckelico@yahoo.fr
Stéphane GUERIN	Syndicat de l'Yzeron, du Raifer et du Charbonnières (SAGYRC)	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 56	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr
Véronique GUIJOUET	Agence Régionale pour l'Environnement	13591 AIX EN PROVENCE Cedex 3	04 42 90 90 58	v.guijouet@arpe-paca.org
Alexandre LAFLEUR	Syndicat d'Aménagement du Suran (SIAE du Suran)	01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT	04 74 51 81 23	alafleur.riviere-surand@orange.fr
Cécile LAVOISY	Conseil Général de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 25	c.lavoisy@cg38.fr
Pierre LOISEAU	Communauté de Commune du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	ploiseau@cc-genevois.fr
Pierre MAREY	Syndicat Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA)	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	04 74 67 06 19	contrat.riviere-azergues@wanadoo.fr
Edouard MARIUS	EPTB Saône et Doubs	25290 ORNANS	03 81 57 14 49	edouard.marius@rmpcp.fr
Alain MARTINET	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 51 34	amartinet@rhonealpes.fr
Christophe MEGARD	Syndicat des territoires de Chalaronne (SRTC)	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 10 33	christophe.megard@menardarchitecte.fr
Julien MESTRALLET	DREAL Rhône Alpes	69509 LYON Cedex 03	04 37 48 36 95	julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr
Nicolas METSU	Agence Régionale pour l'Environnement	13591 AIX EN PROVENCE Cedex 3	04 42 90 90 53	n.metsu@arpe-paca.org
Isabelle MOINS	AD Isère Drac Romanche	38000 GRENOBLE	04 76 48 81 00	moins.ad.sere@orange.fr
Xavier MOREL	Institut SANDAR	69579 LIMONEST Cedex	04 78 35 11 30	xavier.morel@sandar.org
Eric PATTEE	Association Française de Limnologie	69140 RILLIEUX LA PAPE	04 78 88 92 35	fb.pattee@wanadoo.fr
Florent PELLIZZARO	Syndicat du bassin versant de l'Albarine (SIABVA)	01230 ST RAMBERT EN BUGEY	04 74 37 42 80	siabva@wanadoo.fr
Nathalie PERRIN	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierehonealpes.org
Yves PIOT	Syndicat de la Coise et du Furan (SIMA Coise)	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	yvespiotcoise@msn.com
Anne-Cécile PRAT	Conseil Régional Rhône Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 27 86 61 36	aprat@rhonealpes.fr
Alice PROST	Syndicat des territoires de Chalaronne (SRTC)	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	aliceprost@orange.fr
Johannès REIGNIR		69690 COURZIEU	06 89 52 26 63	nes.reignir@hotmail.fr
Emmanuel RENOU	Syndicat du Haut-Giffre (SIVM Haut Giffre)	74440 TANINGES	04 50 47 62 04	renou.giffre@orange.fr
Chloé RENOUEAU	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierehonealpes.org
Eloodie RENOUF	Communauté Urbaine de Lyon	69399 LYON Cedex 03	04 78 95 67 15	erenouf@grandlyon.org
Olivier RICHARD	GéoPlus Environnement	26380 PEYRINS	04 75 72 80 00	o.richard@geoplus.fr
Aline STRACCHI	Syndicat de la Véore (SMBV Véore)	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 46	stracchi.smbv@orange.fr
Grégoire THEVENET	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	smb@smrb.mairies69.net
Cécile THICOIPE	Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain (BVBVA)	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-cthcipe@wanadoo.fr
Nicolas VALE	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivierehonealpes.org
Cécile VILLATTE	Syndicat du Guiers et de ses Affluents (SIAGA)	38480 PONT DE BEAUVOISIN	04 76 37 26 26	cvillatte.siaga@wanadoo.fr
Antoine WEROCHOWSKI	Conseil Régional de Bourgogne	21035 DIJON cedex	03 80 44 40 79	awerchowski@cr-bourgogne.fr
Thibaud WYON	SMAT du bassin de la Sioule	03450 EBREUIL	04 70 90 78 30	smat@wanadoo.fr